

SMICTOM  
RHÔNE - GARRIGUES

RAPPORT  
ANNUEL

2024



SERVICE PUBLIC DE COLLECTE  
ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



## ÉDITO DU PRÉSIDENT

Après un démarrage en janvier 2024 et un premier semestre catastrophique de notre nouveau prestataire Écodéchets pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères à la suite d'un appel d'offres commun avec la Grand Avignon, puis la mise en liquidation judiciaire en juillet 2024 de cette société, la collecte a repris très rapidement son niveau de qualité, attendu dès l'été 2024 avec la reprise de cette activité par la société Nicollin à la suite d'un nouvel appel d'offres.

Je voudrais remercier ici les usagers qui ont dans leur grande majorité été compréhensifs et patients lors de cet épisode particulièrement éprouvant pour tous, les maires des communes et leurs services qui ont toujours été à nos côtés pour nous épauler, assurer l'interface avec les usagers et nous aider à collecter, et bien sûr les agents du SMICTOM Rhône-Garrigues qui ont vécu des moments très difficiles pendant ce premier semestre et ont su gérer au mieux cette situation dégradée.

Dans ce contexte, la qualité du tri s'est légèrement dégradée puisque nous passons de 197 kg/hab. en ordures ménagères résiduelles en 2023 (bacs et sacs gris - incinérées à Vedène pour produire de l'électricité et de la vapeur) à 216 kg/hab. après une baisse continue depuis plusieurs exercices. Ce ratio reste cependant dans la bonne moyenne nationale.

Les emballages recyclables (bacs et sacs jaunes - recyclés au centre de tri de Vedène) continuent malgré ces circonstances leur bonne progression à 52 kg/hab. et dans la bonne moyenne nationale ; **n'oubliez pas tous les emballages se trient !**

De même, les dépôts en déchèteries poursuivent leur baisse à 217 kg/hab. pour se rapprocher de la moyenne nationale.

Nos services de collecte des encombrants à domicile ainsi que de broyage des déchets verts à domicile sur simple rendez-vous donnent entière satisfaction et je vous encourage à les utiliser, ainsi que la pratique du réemploi - objets (vélos, petit électroménager, livres entre autres) à déposer dans notre site aménagé de la déchèterie de Les Angles.

Nos finances confirment leur bonne santé depuis 2021, malgré le contexte toujours inflationniste qui renchérit nos coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilées. Cette bonne gestion nous a permis de baisser la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 9% payées par nos usagers pour l'exercice 2024 soit de l'ordre de 40 € en moyenne par foyer.

En 2025 nous allons renforcer notre communication afin de poursuivre la réduction globale des volumes de déchets produits (éviter l'achat d'aliments suremballés, opter pour le compostage à domicile des biodéchets) ainsi que les bons gestes de tri à la source (emballages recyclables, biodéchets, déchèteries)

Cette année 2025 verra aussi la mise en place de points d'apports volontaires de biodéchets dans les centres anciens non dotés de bacs à biodéchets (bacs verts) avec la dotation des usagers de bio seaux comme c'est déjà le cas dans nombre de grandes agglomérations (Grand Lyon, Rennes, etc.)

Réduisons nos déchets par nos achats éclairés et -, continuons à bien trier à la source pour plus recycler et économiser les ressources naturelles, compostons nos biodéchets à domicile si nous disposons de la place dans notre jardin pour produire localement en circuit court notre engrais organique bio.

C'est l'avenir de la planète et de nos enfants que nous préparons !

M. François ZANIRATO  
Président du SMICTOM  
Rhône-Garrigues



# SOMMAIRE

<b>1 PRÉSENTATION DU SYNDICAT</b>	<b>5</b>
1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE	5
1.2 LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	5
1.3 LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT EN 2024	6
1.4 FAITS MARQUANTS ET COMMUNICATION	7
1.4.1 Les faits marquants	7
1.4.2 Communication	8
1.4.3 Prévention et réduction des déchets	8
<b>2 LES INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>9</b>
2.1 PRÉSENTATION DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS	9
2.2 LES MOYENS DE PRÉ-COLLECTE (COLLECTES EN PAP) : LES BACS ET LES SACS	11
2.3 DESCRIPTIF DE COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS	14
2.3.1 Les collectes en Porte à Porte (P.A.P.)	14
2.3.2 Les collectes en Point d'Apport Volontaire (P.A.V.)	18
2.4 LA PRODUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (HORS DÉCHÈTERIES)	22
2.4.1 Les encombrants (collecte en porte à porte sur rendez-vous)	24
2.4.2 Descriptif de collectes des déchets non ménagers (assimilés)	26
2.5 LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS	27
2.5.1 Unité Transfert Compostage des Sableyes	27
2.6 LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS (HORS DÉCHÈTERIES)	30
2.6.1 La valorisation matière	30
2.6.2 La valorisation énergétique	31
2.6.3 La valorisation organique	33
2.7 LES DÉCHÈTERIES	39
2.7.1 Présentation générale	39
2.7.2 Les tonnages collectés en déchèteries en 2024	40
2.7.3 La valorisation des déchets collectés en déchèteries (en tonnes)	44
2.7.4 Fréquentation des déchèteries en nombre de visites	45
2.7.5 Détails logistiques - Exploitation	47
<b>3 LE BILAN MATIÈRE</b>	<b>48</b>
<b>4 LES INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>55</b>
4.1 LES MODALITÉS D'EXPLOITATION	55
4.2 LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE	56
4.2.1 Le Fonctionnement en euros TTC (sur la base du compte administratif 2024)	56
4.2.2 L'investissement en euros TTC	59

## GLOSSAIRE

<b>DMA</b>	: Déchets Ménagers Assimilés
<b>DV</b>	: Déchets Verts
<b>EMR</b>	: Emballages Ménagers Recyclables
<b>JRM</b>	: Journaux Revues Magazines
<b>OMR</b>	: Ordures Ménagères Résiduelles
<b>PAP</b>	: Porte À Porte
<b>TEOM</b>	: Taxe d'enlèvement d'ordures ménagères

## 1 PRÉSENTATION DU SYNDICAT

### 1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) Rhône-Garrigues est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui **regroupe 10 communes du Gard** :

► **6 communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon :**

Les Angles, Pujaut, Rochefort du Gard, Roquemaure, Saze et Villeneuve lez Avignon

► **4 communes adhérentes à la Communauté de Communes du Pont du Gard :**

Aramon, Domazan, Estézargues et Théziers

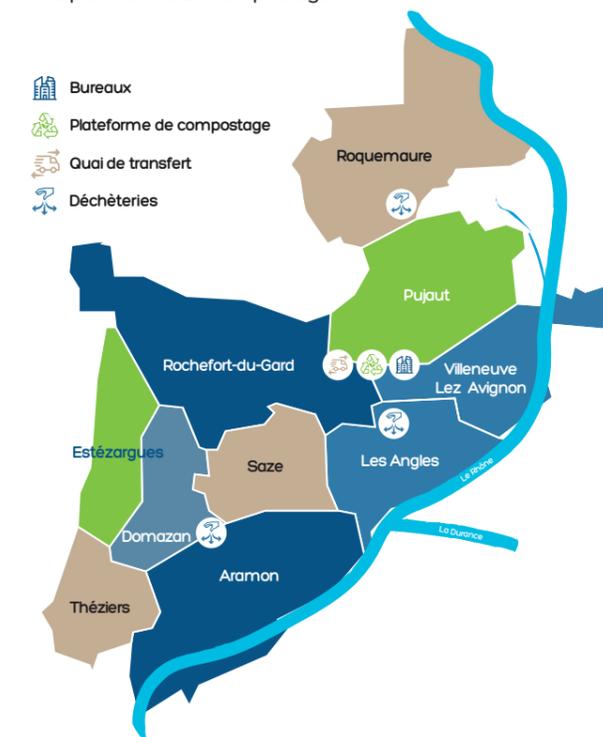
Ces communes et ces établissements de coopération intercommunale ont délégué leurs compétences « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » au SMICTOM Rhône-Garrigues.

Le Syndicat a été créé en 1975 par arrêté préfectoral à l'initiative des communes de Domazan, Pujaut, Rochefort du Gard, Saze et Villeneuve lez Avignon.

L'ensemble de la population des communes, soit les 48 383 habitants (population totale INSEE au 01/01/2024), a accès aux services de collectes des déchets et aux 3 déchèteries intercommunales. La Superficie totale du territoire est de 197.77 km<sup>2</sup>.

Les équipements du Syndicat sont :

- 3 déchèteries intercommunales,
- 1 quai de transfert,
- 1 plateforme de compostage.



### 1.2 LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le syndicat détient la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés par délégation des 10 communes adhérentes et de leurs regroupements de communes.

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose une responsabilité de gestion des déchets ménagers et assimilés (Article L 2224-13).

#### Tableau synoptique de la composition des déchets municipaux (Gérés par les collectivités locales)

##### DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ

- Déchets des espaces verts publics
- Déchets de voirie des marchés
- Déchets de l'assainissement (boues d'épurations)

##### DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de gestion des déchets

##### DÉCHETS OCCASIONNELS

Encombrants, déchets verts, déblais et gravats...

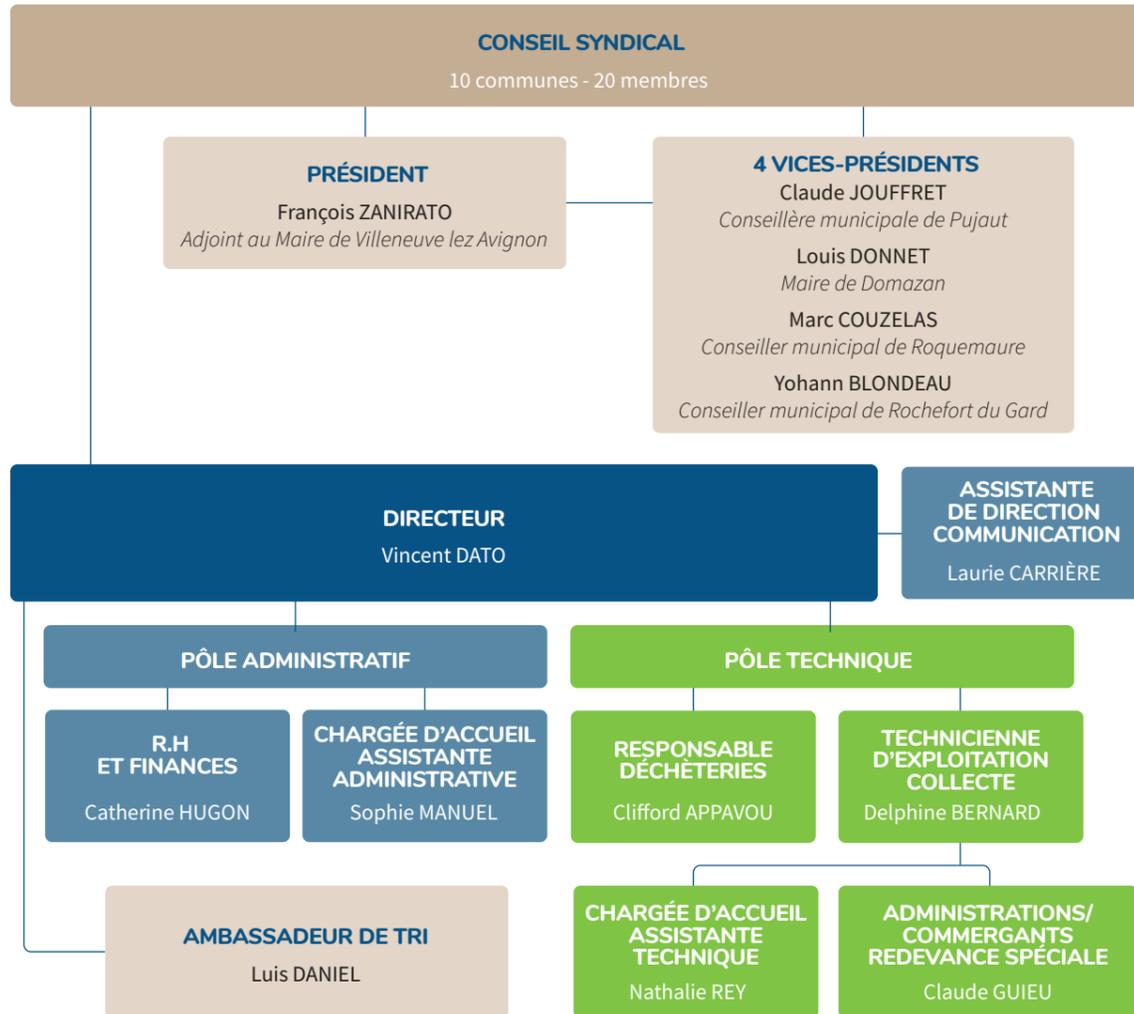
##### DÉCHETS DE « ROUTINE » = ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS OCCASIONNELS

Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) = ordures ménagères résiduelles

Déchets collectés sélectivement soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentescibles, verre...)

### 1.3 LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT EN 2024

Le **SMICTOM Rhône-Garrigues** est dirigé par un comité syndical composé de 20 membres, 2 par commune, désignés par chaque commune ou intercommunalité adhérentes. En 2024, le conseil syndical s'est réuni 7 fois, a pris 37 délibérations et 32 arrêtés.



### 1.4 FAITS MARQUANTS ET COMMUNICATION

#### 1.4.1 Les faits marquants 2024

- La sortie de la commune de Sauveterre du territoire du SMICTOM Rhône-Garrigues au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Le démarrage du groupement de commande du marché de la collecte des DMA en PAP au 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec la société Éco-Déchets.
- Mise en service de l'espace réemploi de la déchèterie de Les Angles au 2 avril 2024.
- Mise en place du service de broyage des déchets à domicile au 6 mai 2024.
- L'installation de colonnes enterrées verre et papiers graphiques supplémentaires.
- Le lancement du PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés).
- La mise en redressement judiciaire au 2 mai 2024 de la société Éco-Déchets ainsi que sa liquidation judiciaire au 26 juillet 2024.
- Le lancement du nouveau marché de gestion et traitement des appels téléphoniques au 1<sup>er</sup> août 2024 avec la société Contact Média.
- Le lancement du nouveau marché de la collecte des DMA en PAP au 1<sup>er</sup> novembre 2024 avec la société Nicollin.
- Le lancement du nouveau marché d'enlèvement et valorisation des déchets verts broyés au 8 décembre 2024 avec la société Micro Terra.
- Départ du Technicien, en charge des déchèteries, Rémi RAVAIL le 05 janvier 2024 - arrivée de Clifford APPAVOU le 15 avril 2024,
- Recrutement de Luis DANIEL, Ambassadeur du tri le 15 mars 2024.



Inauguration de l'espace réemploi le 2 avril 2024



Vue de colonnes qui seront prochainement enterrées



Nouveau marché de collecte avec la société Nicollin

### 1.4.2 Communication

- Sensibilisation au tri et à la lutte contre le gaspillage de plus de 1 029 élèves, 41 classes avec 123 animations de 1H30 chacune,
- Participations actives à plus de 20 animations dans les communes adhérentes (présence ambassadeur de tri, prêts de panneaux d'exposition, stylos).
  - ✓ Semaine européenne du développement durable,
  - ✓ Semaine du civisme et la citoyenneté,
  - ✓ Semaine européenne de la réduction des déchets,
  - ✓ Opérations Nettoyons la Nature.
- Opération « Laisse parler ton cœur » **collecte de 375 kg de jouets d'occasion**
- Communication de crise suite au démarrage du nouveau marché de collecte



Nouveau Croc'papier distribué aux écoles



Opération « Laisse parler ton cœur »



Animation journée de l'environnement

### 1.4.3 Prévention et réduction des déchets

Le SMICTOM Rhône-Garrigues poursuit ses efforts en accompagnant les habitants de son territoire en mettant à disposition des composteurs individuels pour réguler la hausse constante de production de déchets, et en donnant des astuces telles que :

- Acheter plus responsable
- Composter vous-même vos déchets et biodéchets
- Produire moins de déchets en augmentant la durée de vie des objets : réemploi, réparation possible, dons, etc...
- Privilégier les achats au poids et les produits peu suremballés.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 Février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, s'articule autour de quatre orientations :

- Stopper le gaspillage
- Mobiliser les industriels
- Mieux informer le consommateur
- Améliorer la collecte des déchets.

La loi AGEC fixe un objectif de - 15 % en 2030 par rapport à 2010.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !



## 2 LES INDICATEURS TECHNIQUES

### 2.1 PRÉSENTATION DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS



#### COLLECTE EN PAP

##### LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (O.M.R)



- Collecte 1 fois par semaine en bacs individuels dans l'habitat pavillonnaire.
- Collecte 2 fois par semaine en sacs dans les centres anciens.
- Collecte 2 fois par semaine pour les habitats collectifs.

##### LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES (E.M.R)



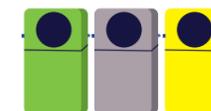
- Collecte 1 fois tous les 15 jours en bacs individuels dans l'habitat pavillonnaire.
- Collecte 1 fois par semaine en sacs dans les centres anciens.
- Collecte 1 fois par semaine pour les habitats collectifs.

#### LES BIODÉCHETS



- Collecte 1 fois par semaine en bacs individuels dans l'habitat pavillonnaire.
- Une collecte supplémentaire hebdomadaire de juin à fin Septembre.
- Pas de collecte dans les centres anciens ni dans les habitats collectifs.

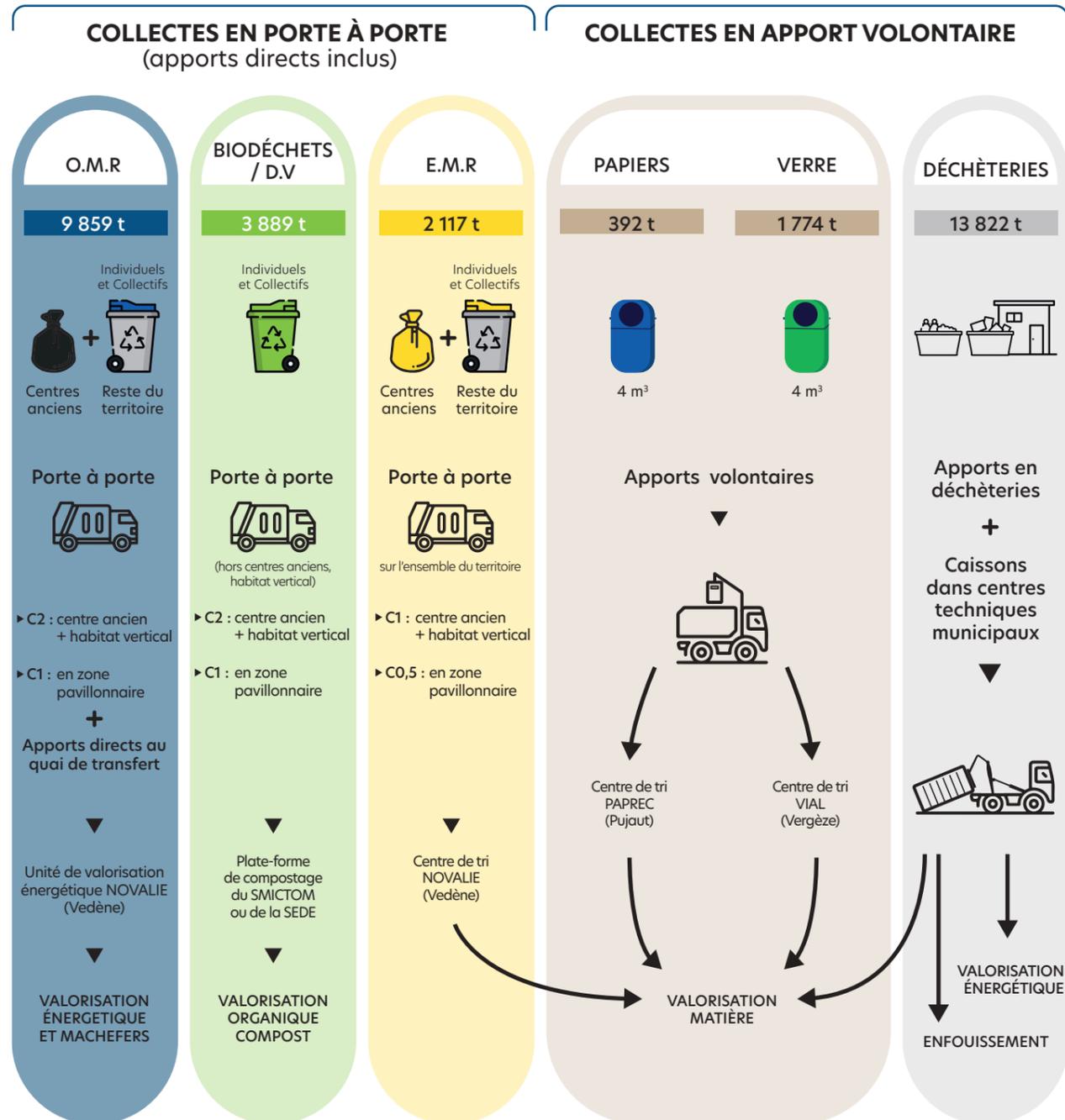
#### COLLECTE EN PAV



- ▶ **Les papiers (J.R.M)** : Collecte tous les 15 jours.
- ▶ **Le verre** : Collecte tous les 15 jours.
- ▶ **Les ordures ménagères en habitat collectif** : Collecte 3 fois par semaine
- ▶ **Les emballages recyclables en habitat collectif** : Collecte 3 fois par semaine
- ▶ **Les textiles** : Collecte 1 fois par semaine environ



## Schéma global de collecte des déchets 2024



## 2.2 LES MOYENS DE PRÉ-COLLECTE (COLLECTES EN PAP) : LES BACS ET LES SACS

Les déchets ménagers et assimilés, ramassés en porte à porte, doivent être présentés aux collectes avec les types de contenants :



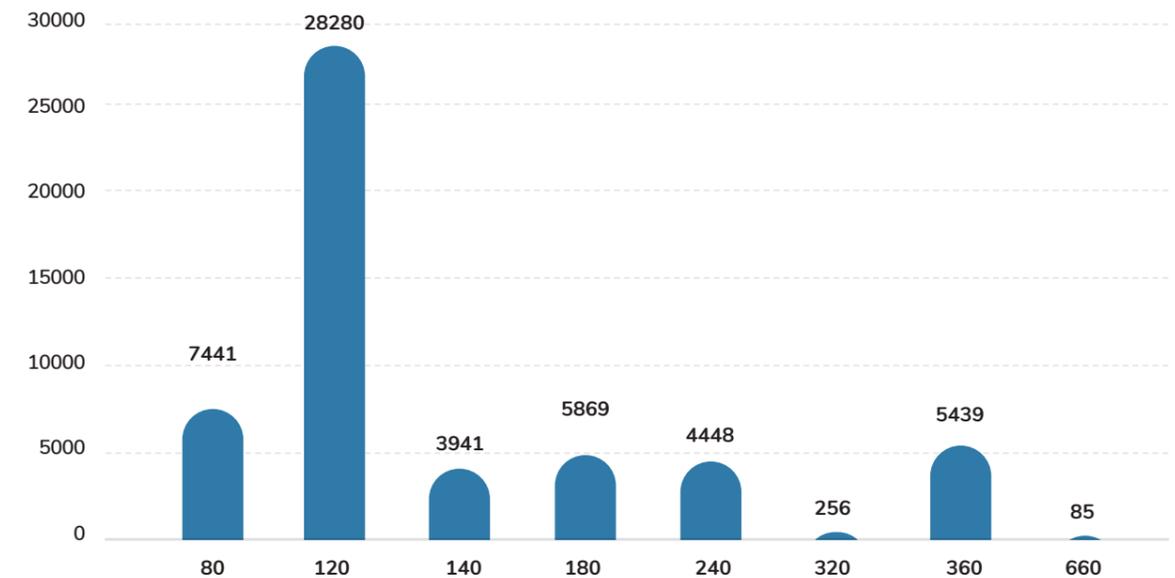
- ▶ En bacs individuels de 120 à 360 litres pour l'habitat pavillonnaire,
- ▶ En bacs collectifs de 360 litres (avec ou sans serrure) pour l'habitat collectif, certains commerces et quelques points de regroupement,
- ▶ En bacs « spéciaux » de 660 litres pour des collectes exceptionnelles (manifestations, gens du voyage, cirque...),
- ▶ En sacs ou en bacs dans les centres anciens en fonction des capacités de stockage des habitants.

Chaque bac mis en place sur le territoire est équipé d'une puce permettant l'identification du bac lors de sa présentation au service de collecte. La société SULO assure, dans le cadre d'un marché public, la fourniture, la livraison et la maintenance des bacs individuels, collectifs et des colonnes d'apport volontaire (aériennes et enterrées).

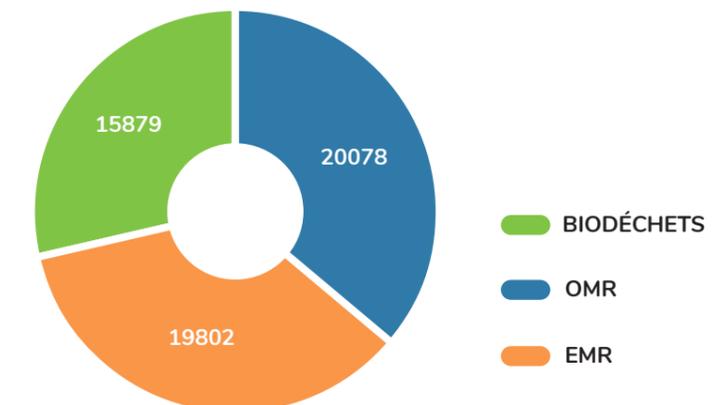
Les sacs sont fournis aux administrés au bureau du SMICTOM Rhône-Garrigues ainsi que via une distribution dans les Mairies.

### Nombre de bacs en place : répartition par type d'article / flux

#### Répartition par volume



#### Répartition par flux



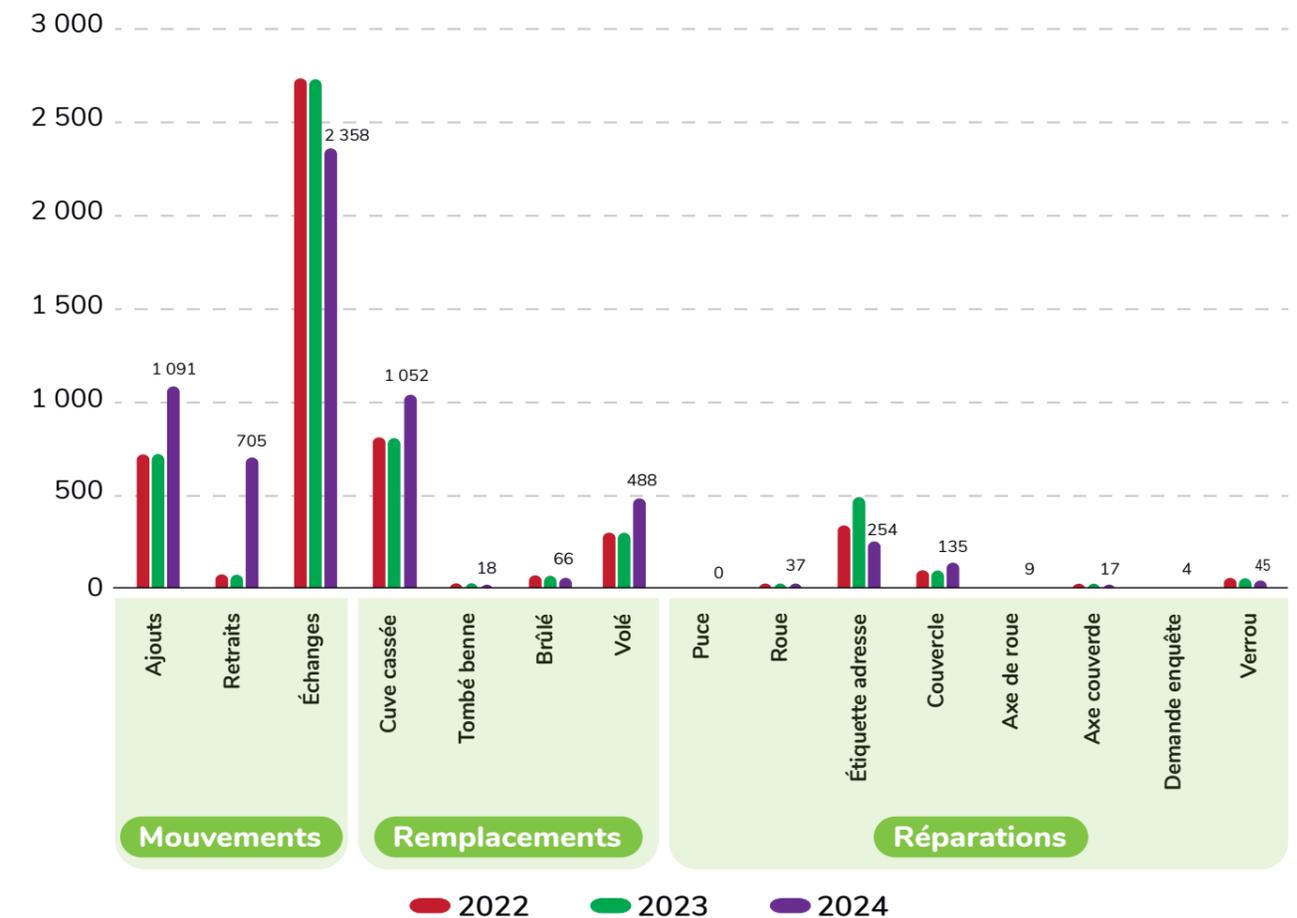
### Nombre de foyers dotés/flux/commune

	NOMBRE DE FOYERS DOTÉS			RÉCAPITULATIF/FLUX			
	En bacs			En sacs		Total bacs + sacs	
	O.M.R.	E.M.R.	BIODÉCHETS	O.M.R.	E.M.R.	O.M.R.	E.M.R.
ARAMON	1 388	1 368	1 087	803	801	2 191	2 169
DOMAZAN	394	383	320	167	173	561	556
ESTÉZARGUES	253	242	216	62	65	315	307
LES ANGLÉS	3 265	3 219	2 982	2 472	2 469	5 737	5 688
PUJAUT	1 926	1 908	1 614	281	302	2 207	2 210
ROCHFORD DU GARD	3 297	3 249	2 956	652	658	3 949	3 907
ROQUEMAURE	1 857	1 832	1 331	1 309	1 375	3 166	3 207
SAZE	939	925	792	166	172	1 105	1 097
THÉZIERS	483	471	368	75	77	558	548
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	4 624	4 530	4 010	3 425	3 492	8 049	8 022
<b>TOTAUX</b>	<b>18 426</b>	<b>18 127</b>	<b>15 676</b>	<b>9 412</b>	<b>9 584</b>	<b>27 838</b>	<b>27 711</b>

### Récapitulatif du nombre de foyers dotés par type d'article et par flux

	O.M.R.	E.M.R.	BIODÉCHETS
EN BACS	18 426	18 127	15 676
EN SACS	9 412	9 584	
	<b>27 838</b>	<b>27 711</b>	<b>15 676</b>

### Nombre d'opérations générées (Hors PAV et sacs) en 2024



Les mouvements de bacs représentent 66% des interventions, les remplacements 26% et les réparations 8%.

### Lavage et désinfection des bacs de regroupement

Deux fois par an, les bacs de regroupement recevant les ordures ménagères non recyclables installés sur les voies publiques font l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection (prestation réalisée par la société SULO). Ceux destinés à recevoir les emballages ménagers recyclables le sont une fois par an.

Le nettoyage des bacs individuels est à la charge des usagers



## 2.3 DESCRIPTIF DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

### 2.3.1 Les collectes en Porte à Porte (P.A.P)

La société NICOLLIN assure les collectes en porte à porte des déchets ménagers sur les 10 communes du territoire.

#### Fréquences de collectes/semaine

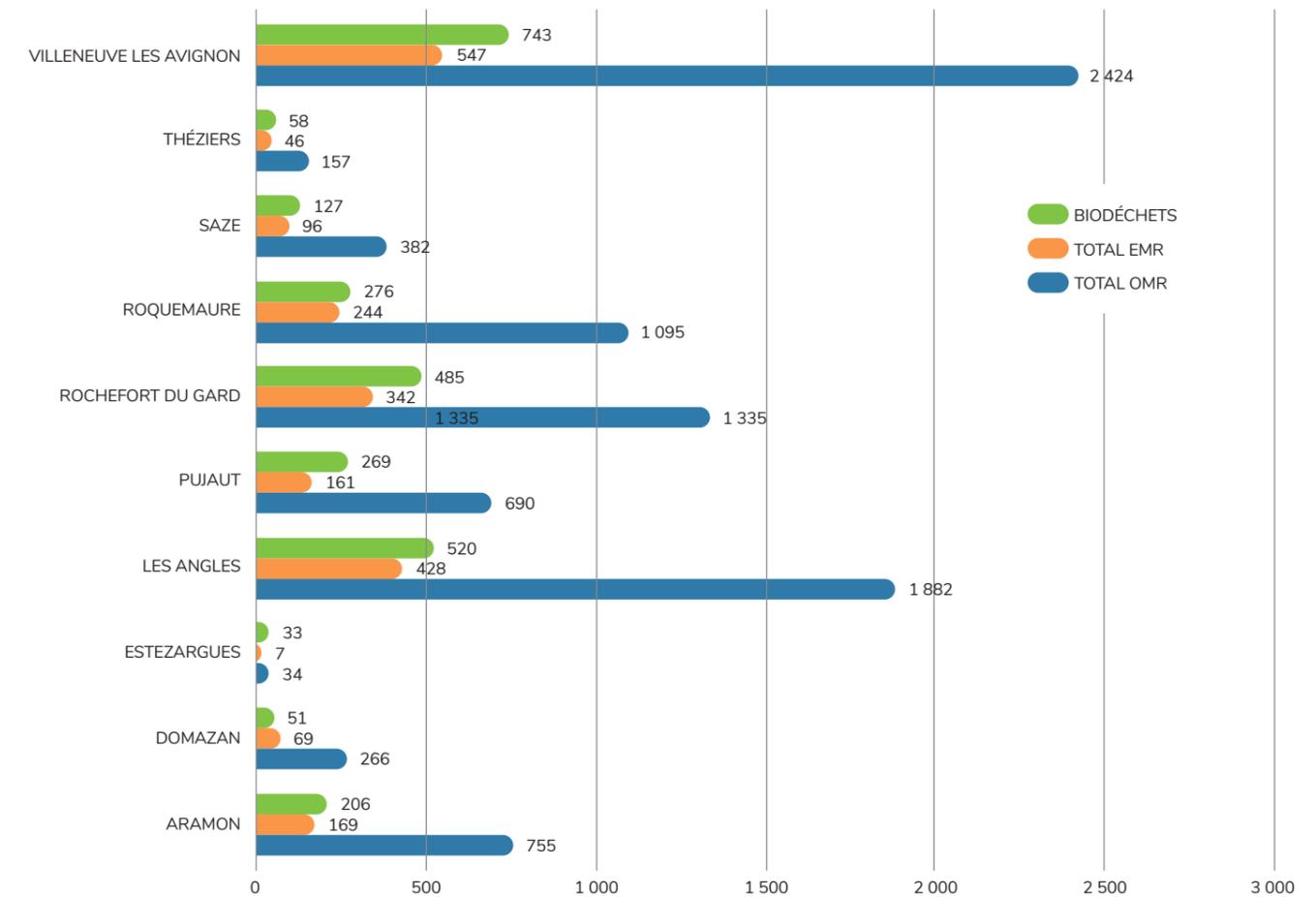
		O.M.R.	E.M.R.	BIODÉCHETS
Aramon - Domazan - Estézargues - Les Angles - Pujaut - Rochefort du Gard - Roquemaure - Saze - Théziers - Villeneuve Lez Avignon	Habitats pavillonnaires	1	0,5	1
	Habitats collectifs	2	1	-
	Centres anciens	2	1	-

#### Circuits de collectes par commune

Nb de secteurs de collecte	Nb de collectes (fréquence/semaine)			
	O.M.R avec 2nd tour Habitat Collectif	E.M.R avec 2nd tour Habitat Collectif SP	E.M.R avec 2nd tour Habitat Collectif SP	BIODECHETS
37	54	25	26	28

### Tonnages collectés\* en porte à porte/flux/commune en 2024

\*Sans les apports directs



#### Les véhicules de collecte

Flotte NICOLLIN à compter du 1<sup>er</sup> août 2024

Numéro d'immatriculation	PTAC (EN T)
DM387YK	26
EW518KC	26
DS475HN	19
GD275XS	19
GE-216-DF	19
DL896NC	19
ES439MQ	12
GR441YZ	7,5
GB184KK	7,5
EW798NW	7,5
GX899TC	7,5
GT876QE	3,5
HA065KD	3,5



Un système d'identification des bacs a été installé sur tous les véhicules de collecte.





### L'entretien du parc de véhicules

L'entretien des véhicules est assuré au dépôt du collecteur (NICOLLIN) pour la maintenance courante et périodique telles que : les vidanges, la vérification des plaquettes de freins et les graissages, la vérification des boîtes de vitesse automatique.

L'entretien des pneumatiques est assuré par la société VULCO GOODYEAR sur site une fois par semaine.

L'ensemble des véhicules est lavé sur une aire appropriée (avec traitement des eaux de lavage) après chaque collecte. Une personne est entièrement dédiée à cette tâche.

### Les distances parcourues

	NB DE KMS EN COLLECTE PAP + PAV
2024	331 691
2023	372 952
2022	343 085
2021	372 744

### La consommation de carburant

	CONSOMMATION ANNUELLE DE CARBURANT EN LITRES	CONSOMMATION MOYENNE
2024	134 424	41
2023	137 997	37
2022	126 707	37
2021	134 211	36

### Les rendements de collecte

	RENDEMENT DE COLLECTE DES O.M.R	RENDEMENT DES COLLECTES SÉLECTIVES (E.M.R)	RENDEMENT DES COLLECTES DE BIODÉCHETS
2024	0,64 tonnes/heure	0,31 tonnes/heure	0,37 tonnes/heure

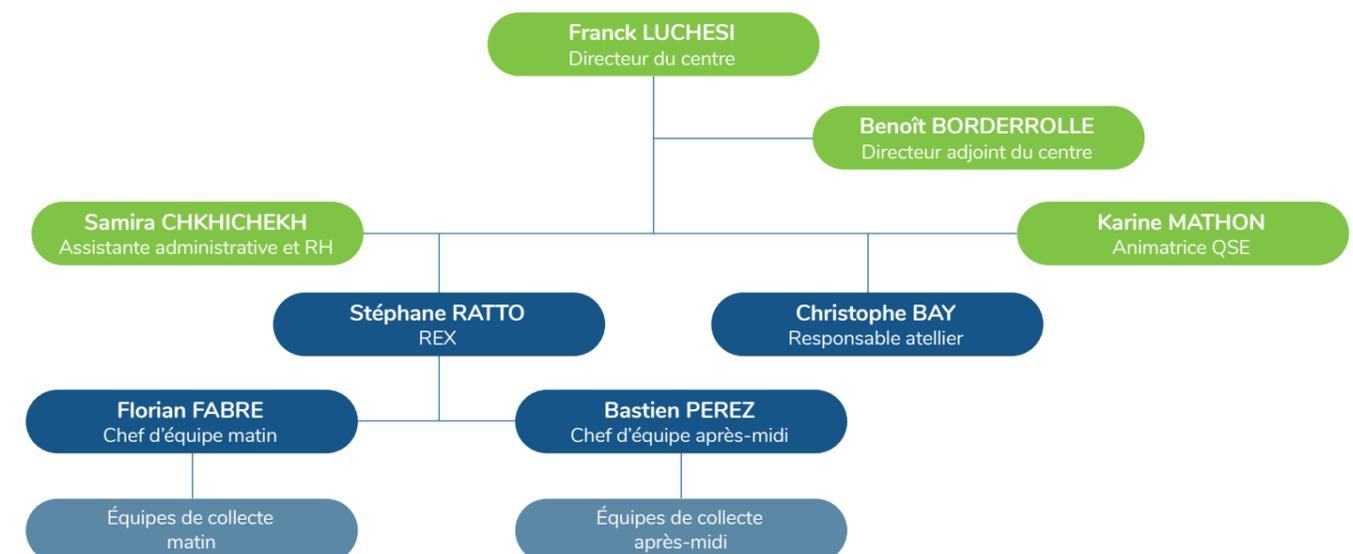
La baisse des rendements de collecte s'explique par le temps passé par la mini benne VL en haut le pied et non en collecte pour rejoindre tous les secteurs de toutes les communes au quotidien et les aller-retour pour vider.

### Le nombre d'heures travaillées

	NB HEURES TRAVAILLÉES POUR LA COLLECTE DES O.M.R	NB HEURES TRAVAILLÉES POUR LES COLLECTES SÉLECTIVES	NB HEURES TRAVAILLÉES POUR LES COLLECTES DE BIODÉCHETS
2024	12 965	6643	7368

### Les moyens humains affectés aux collectes mis en place par la société NICOLLIN

#### Organigramme de la Collecte



Soit un total de 32 personnes dédiées à notre contrat de Collecte.

2.3.2 Les collectes en Point d'Apport Volontaire (P.A.V.)



LE VERRE ET LE PAPIER

137 points d'apport volontaire sont répartis sur l'ensemble du territoire. 97 points sont dotés de colonnes aériennes et 40 points sont équipés de colonnes enterrées. Chacun de ces points comporte des colonnes de tri des papiers et/ou du verre, ce qui représente un total de 263 colonnes (186 colonnes aériennes + 77 colonnes enterrées).

En moyenne cela représente 1 point d'apport pour 353 habitants.

PRÉCONISATIONS

250 à 350 hab./colonne

Centre ville  
300 à 400 hab./colonne



La société **SULO** assure la livraison et la maintenance des colonnes.

La société **PAPREC** assure la collecte et le transport de ces 2 flux. Le Verre collecté est amené sur le centre de tri de Vergèze et les papiers sont amenés au centre de tri de la société Paprec située à Pujaut.

Le nombre de points d'apport volontaire implanté par commune

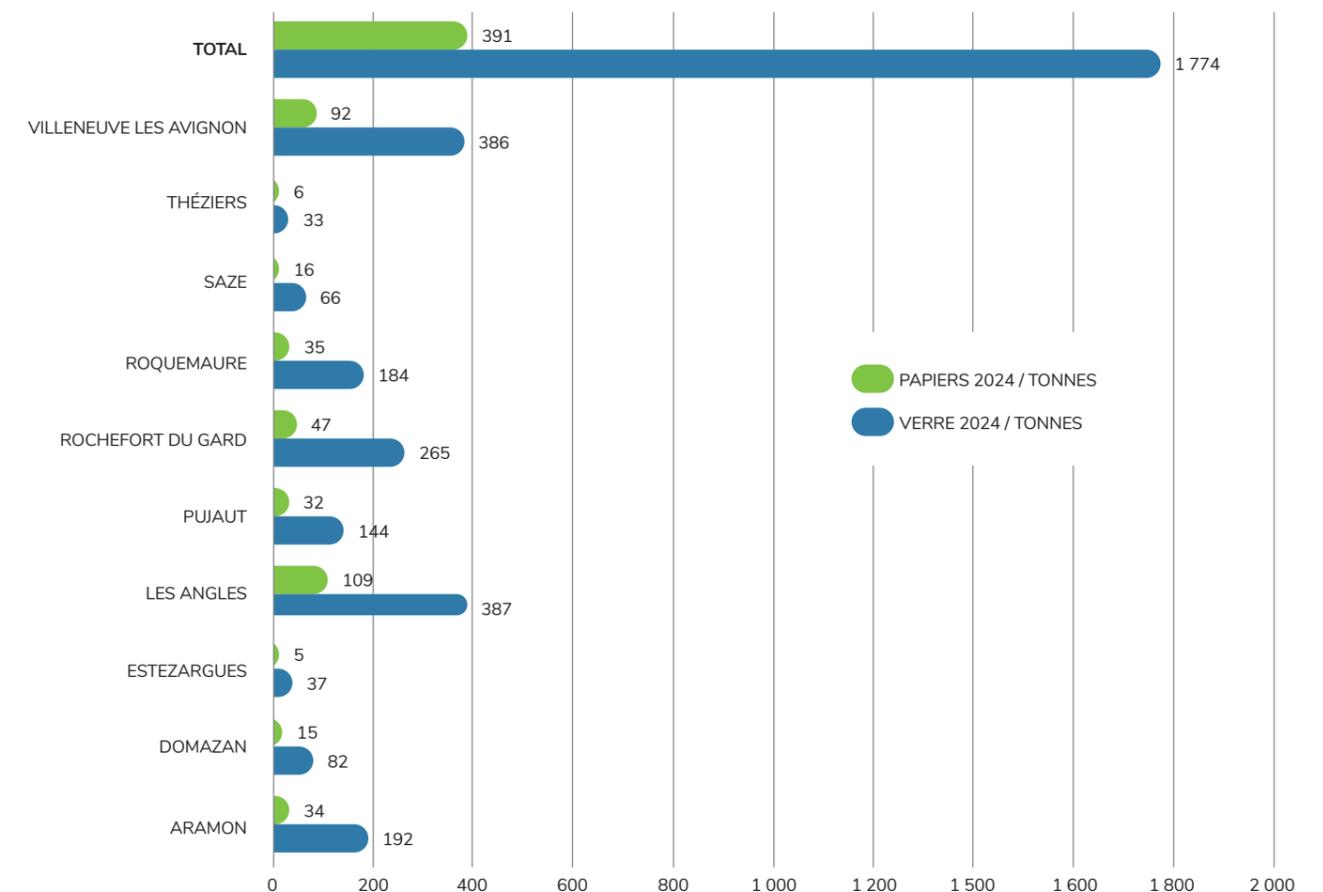
LISTE DES POINTS				
	Aériens	Enterrés	Total	Ratio au nb d'hab.
ARAMON	15	-	15	279
DOMAZAN	6	1	7	138
ESTÉZARGUES	4	-	4	155
LES ANGLES	14	8	22	395
PUJAUT	9	3	12	337
ROCHFORD DU GARD	12	7	19	428
ROQUEMAURE	18	2	20	279
SAZE	6	1	7	306
THÉZIERS	2	1	3	355
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	11	17	28	463
	97	40	137	353



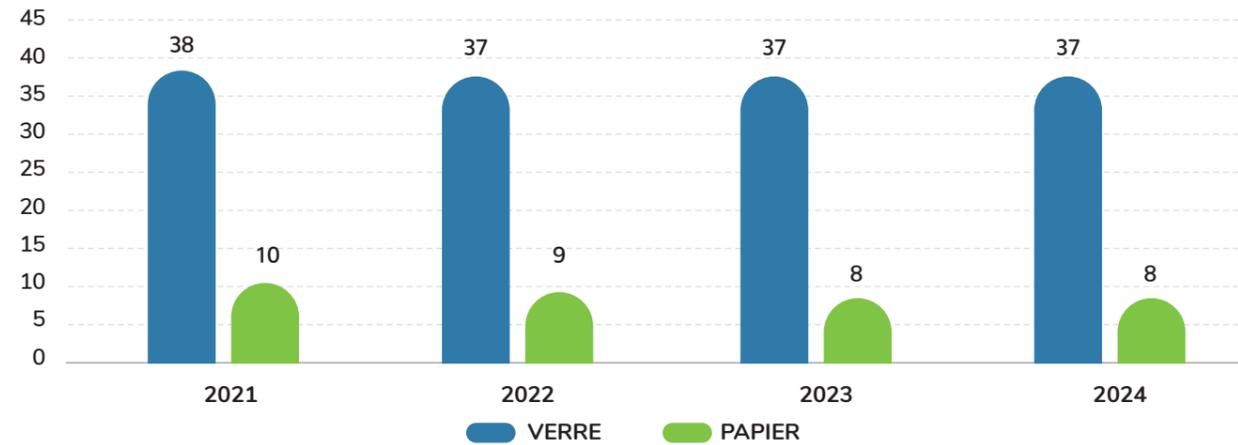
Représentation en nombre de colonnes

	PAPIERS			VERRE			TOTAL NB COLONNES
	Aériennes	Enterrées	Total	Aériennes	Enterrées	Total	
ARAMON	15	-	15	17	-	17	32
DOMAZAN	5		5	8		8	13
ESTÉZARGUES	1	1	2	4	1	5	7
LES ANGLES	14	8	22	15	9	24	46
PUJAUT	7	3	10	11	3	14	24
ROCHFORD DU GARD	13	7	20	12	7	19	39
ROQUEMAURE	11	2	13	17	2	19	32
SAZE	6	1	7	5	1	6	13
THÉZIERS	2	1	3	2	1	3	6
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	10	15	25	11	15	26	51
	84	38	122	102	39	141	263

Tonnages 2024 papiers et verre par ville



Collecte PAV Verre et Papier en kg/an/hab.



On note une baisse constante des tonnages collectés de papiers.

LES TEXTILES

38 colonnes d'apports volontaires pour les textiles, le linge et les chaussures usagés sont répartis sur le territoire du syndicat.

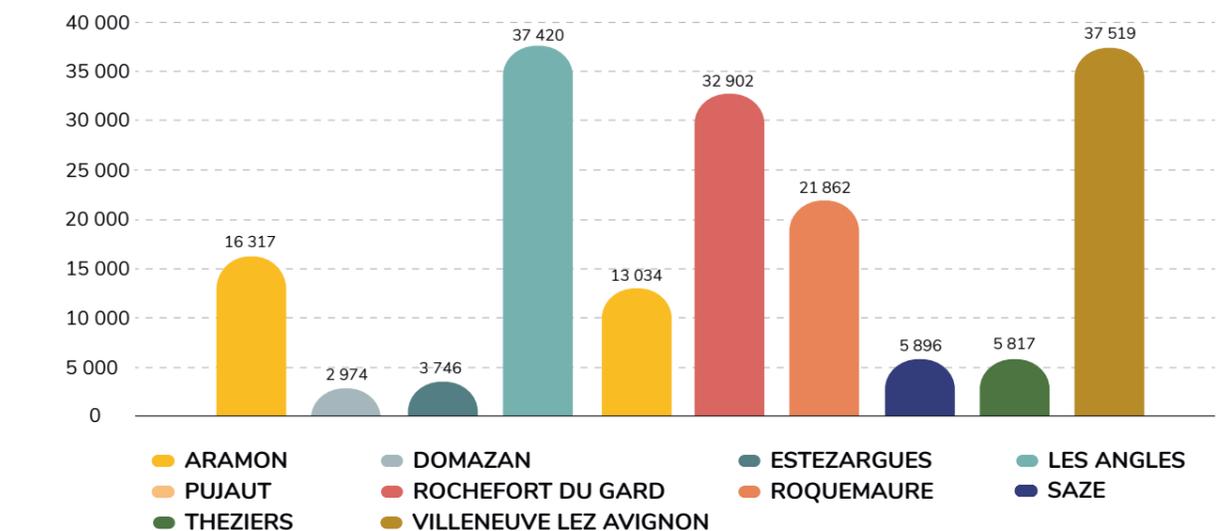
En facilitant le déploiement de la collecte sélective des TLC (Textiles, Linge et Chaussures usagés), le SMICTOM Rhône-Garrigues répond aux enjeux du Grenelle de l'environnement, visant à prévenir l'augmentation continue des volumes de déchets ménagers et à préserver les ressources naturelles.

Le Relais Provence, entreprise à but socio-économique, membre du groupe Emmaüs France, a signé une convention avec le SMICTOM Rhône-Garrigues pour la mise en place des colonnes, la collecte de ces dernières et la valorisation des textiles, linge de maison et chaussures ainsi récupérés.

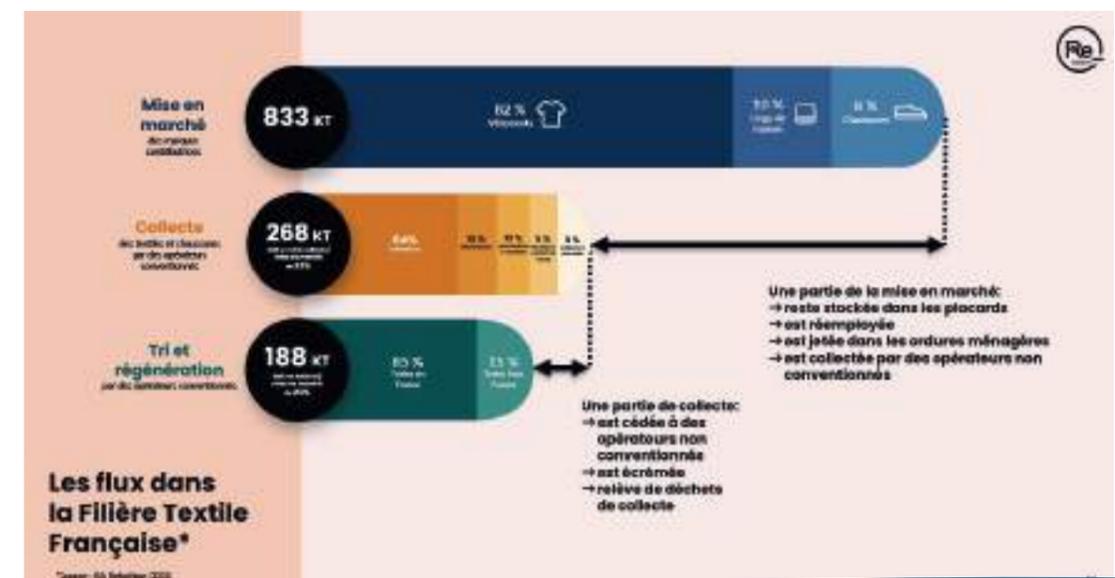
Le site du RELAIS PROVENCE AVIGNON compte 48 salariés, dispose d'un parc de 16 véhicules et de 13 conducteurs. Ils collectent et trient 4000 tonnes de tlc/an sur Avignon soit environ 20t/jour



2024 - Collecte des textiles en kg



La filière textile française



LES PERFORMANCES DU SYNDICAT

3,67 kg/hab. en 2024  
contre 3,33 en 2023

D'après les renseignements fournis par l'éco-organisme Re\_Fashion, la moyenne de collecte en France, en 2024 est de 3,97 Kg/hab./an

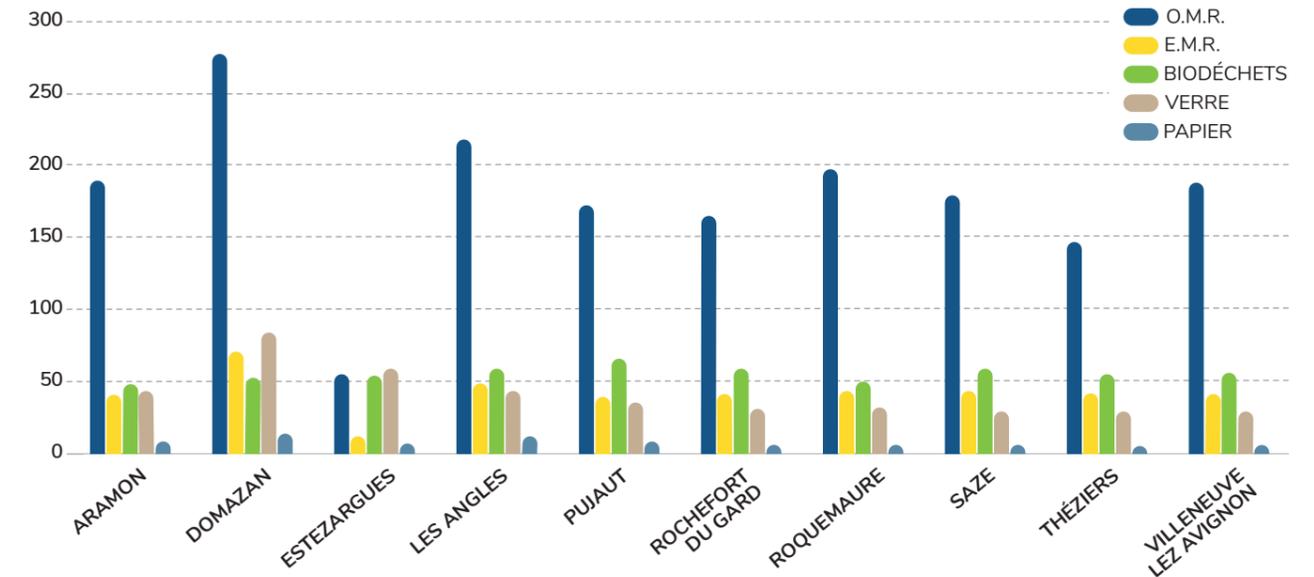
	2024	
	Kg collectés	Ratio Kg/hab./an
ARAMON	16 317	3,90
DOMAZAN	2 974	3,08
ESTÉZARGUES	3 746	6,06
LES ANGLÉS	37 420	4,31
PUJAUT	13 034	3,23
ROCHEFORT DU GARD	32 902	4,04
ROQUEMAURE	21 862	3,92
SAZE	5 896	2,75
THÉZIERS	5 817	5,46
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	37 519	2,89
<b>TOTAL</b>	<b>177 491</b>	<b>3,67</b>

## 2.4 LA PRODUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (HORS DÉCHÈTERIES)

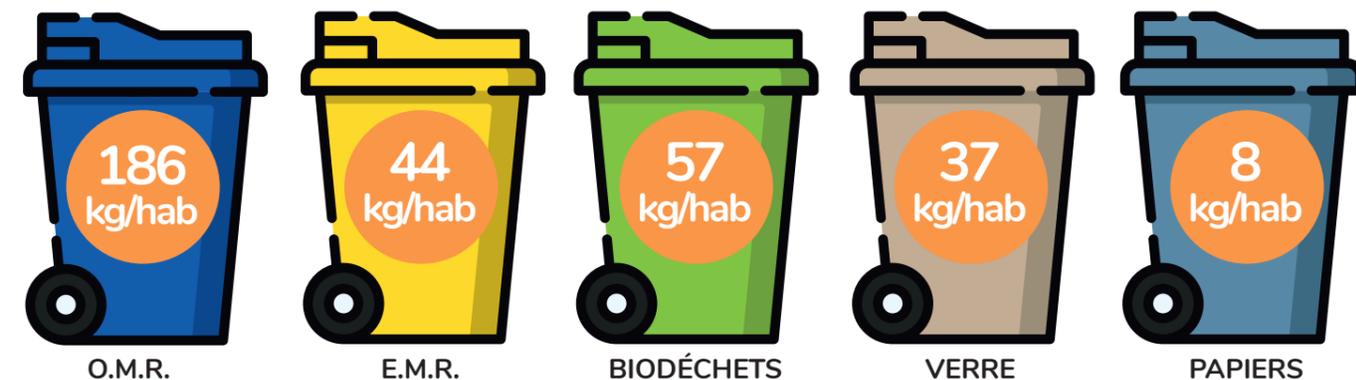
		2022		2023		2024		
		Nb.Hab.	49 957	Nb.Hab.	50 662	Nb.Hab.	48 383	
		Tonnes	kg/hab.	Tonnes	kg/hab.	Tonnes	kg/hab.	
COLLECTE	O.M.R.	Collectes	9 714	194	9 291	183	9 020	186
		Apports directs	372	7	704	14	839	17
		Total réception quai de transfert	10 085	202	9 995	197	9 859	204
		Entrants Traitement Valorisation énergétique	7 260	145	7 881	156	7 449	154
		Entrants Traitement Enfouissement suite panne incinérateur	2 698	54	1 984	39	2 296	47
ENPAPE	E.M.R.	Collectes + apports directs / total transfert	1 987	40	2 145	42	2 117	44
		Entrants centre de tri et triés	1 939	39	2 103	42	2 074	43
		Refus de tri	499	10	532	11	522	11
		% refus de tri		26%		25%		25%
PAP	BIO DÉCHETS	Valorisation matière	1 439	29	1 571	31	1 553	32
		Collectes	3 069	61	3 065	61	2 769	57
	VERRE	Valorisation organique	2 896	58	2 640	52	2 548	53
		Collectes	1 875	38	1 860	37	1 774	37
PAV	J.R.M.	Valorisation matière	1 875	38	1 860	37	1 774	37
		Collectes (entrant centre de tri)	485	10	409	8	392	8
	Refus de tri	6	0	7	0	5	0	
	% refus de tri		1%		2%		1%	
	Valorisation matière	479	10	402	8	387	8	
TEXTILES		Collectes	162	3	169	3	177	4
		Valorisation matière						
<b>TOTAL Tonnages collectés</b>		<b>17 501</b>	<b>350</b>	<b>17 474</b>	<b>345</b>	<b>16 911</b>	<b>350</b>	
<b>TOTAL Tonnages valorisés</b>		<b>14 454</b>	<b>289</b>	<b>14 893</b>	<b>294</b>	<b>14 238</b>	<b>294</b>	

Nous constatons depuis 3 ans une stabilisation des volumes notamment des ordures ménagères : 186 kg/hab pour notre territoire, comparativement 249 kg/hab pour la France. L'amélioration du tri des emballages ménagers est visible également avec l'augmentation des tonnages collectés favorisée par l'extension des consignes de tri. En synthèse, notre performance continue de s'améliorer.

Production en kg/hab par commune (sur la base des tonnages collectés)



	O.M.R. (Tonnes)	O.M.R. (kg/hab)	E.M.R. (Tonnes)	E.M.R. (kg/hab)	BIO-DÉCHETS (Tonnes)	BIO-DÉCHETS (kg/hab)	VERRE (Tonnes)	VERRE (kg/hab)	PAPIERS (Tonnes)	PAPIERS (kg/hab)	TOTAL (Tonnes)	TOTAL (kg/hab)
ARAMON	755	180	169	41	206	49	192	46	34	8	1 357	324
DOMAZAN	266	275	69	71	51	53	82	85	15	15	483	499
ESTÉZARGUES	34	55	7	11	33	53	37	60	5	7	115	186
LES ANGLÉS	1 882	217	428	49	520	60	387	45	109	13	3 326	383
PUJAUT	690	171	161	40	269	67	144	36	32	8	1 296	321
ROCHEFORT DU GARD	1 335	164	342	42	485	60	265	33	47	6	2 474	304
ROQUEMAURE	1 095	196	244	44	276	49	184	33	35	6	1 833	328
SAZE	382	178	96	45	127	59	66	31	16	8	687	321
THÉZIERS	157	147	46	43	58	55	33	31	6	6	300	281
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	2 424	187	547	42	743	57	386	30	92	7	4 192	323
<b>TOTAL</b>	<b>9 020</b>	<b>186</b>	<b>2 110</b>	<b>44</b>	<b>2 769</b>	<b>57</b>	<b>1 774</b>	<b>37</b>	<b>391</b>	<b>8</b>	<b>16 063</b>	<b>332</b>



## AUTRES COLLECTES SPÉCIFIQUES

### 2.4.1 Les encombrants (collecte en porte à porte sur rendez-vous)



Depuis Août 2010, le SMICTOM Rhône-Garrigues organise une collecte des déchets encombrants des ménages sur rendez-vous en porte à porte.

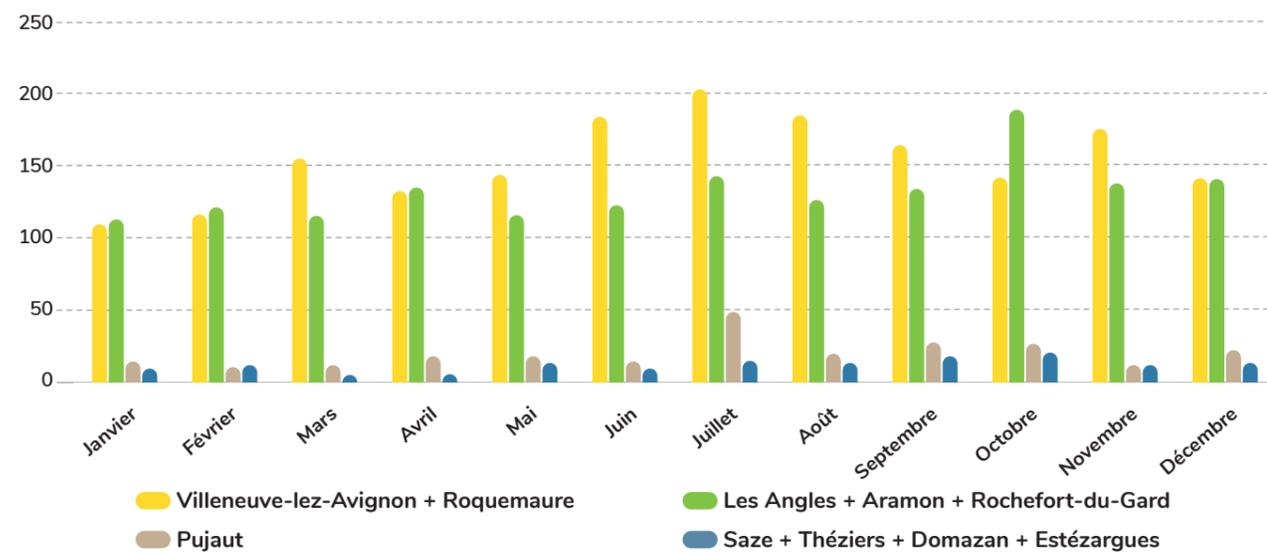
Ce service est réservé aux particuliers n'ayant pas la possibilité de transporter leurs déchets encombrants dans les déchèteries. Cette prestation à domicile a été déléguée à la société LVD Environnement.

En 2024, **3 859 rendez-vous honorés avec un total de 9 794 objets récupérés.**

#### Rendez-vous par commune en 2024

	VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON + ROQUEMAURE	LES ANGLÉS + ARAMON + ROCHEFORT-DU-GARD	PUJAUT	SAZE + THÉZIERS + DOMAZAN + ESTÉZARGUES	TOTAL	MOYENNE
Janvier	111	114	15	12	252	63
Février	117	122	11	14	264	66
Mars	156	116	13	6	291	72,75
Avril	133	135	18	6	292	73
Mai	144	115	19	14	292	73
Juin	183	123	15	11	332	83
Juillet	202	143	49	16	410	102,5
Août	185	125	20	14	344	86
Septembre	164	135	29	18	346	86,5
Octobre	142	188	27	20	377	94,25
Novembre	176	138	13	13	340	85
Décembre	141	141	23	14	319	79,75
<b>Total</b>	<b>1854</b>	<b>1595</b>	<b>252</b>	<b>158</b>	<b>3859</b>	
<b>Moyenne</b>	<b>154,5</b>	<b>132,9</b>	<b>21,0</b>	<b>13,2</b>		<b>322</b>

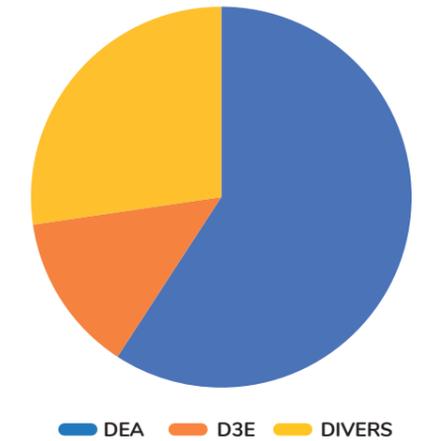
#### Rendez-vous par secteur



### Nombre d'objets récupérés par ville

Ville	DEA	Canapé	Literie	Table	Chaise	Meuble	D3E	Four/ Micro ondes	Frip/ Congélateur	Electro-ménager	Electronique	Divers	Total commune
<b>Secteur 1</b>													
Villeneuve-lez-Avignon	125	32	35	14	19	45	35	14	9	24	12	62	266
Roquemaure	95	15	36	7	9	33	20	3	8	5	14	35	165
<b>Secteur 2</b>													
Les Angles	73	14	15	18	4	21	12	2	1	5	5	15	100
Aramon	93	14	25	8	11	35	8	3	7	2	3	9	117
Rochefort-du-Gard	62	11	15	2	5	29	15		3	12	1	11	89
<b>Secteur 3</b>													
Pujaut	20	6	4	1		9	5	2	2		1	4	29
<b>Secteur 4</b>													
Saze	9	4	1		2	1	2	2		1		1	12
Théziers	1		1				1		1			2	4
Domazan	5	1	4				1			1		1	7
Estézargues	2	2					0					1	3
<b>Total</b>	<b>485</b>	<b>99</b>	<b>136</b>	<b>55</b>	<b>50</b>	<b>145</b>	<b>99</b>	<b>26</b>	<b>31</b>	<b>50</b>	<b>36</b>	<b>143</b>	<b>792</b>

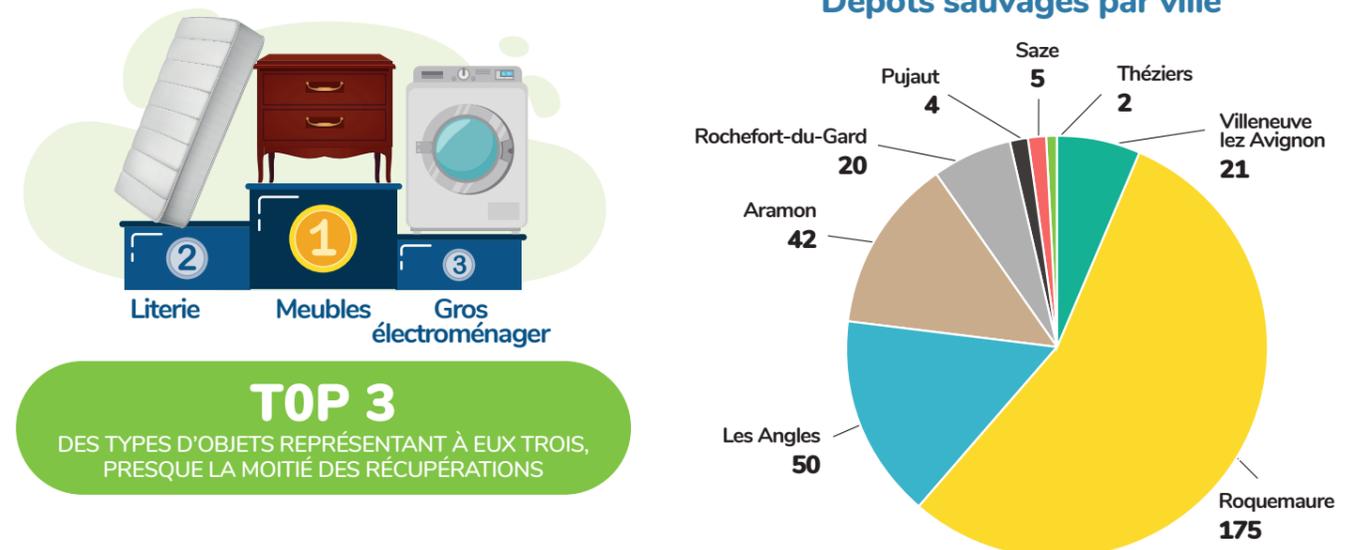
### Répartition des objets collectés



### Répartition des objets collectés par mois



### Dépôts sauvages par ville



### 2.4.2 Descriptif de collectes des déchets non ménagers (assimilés)

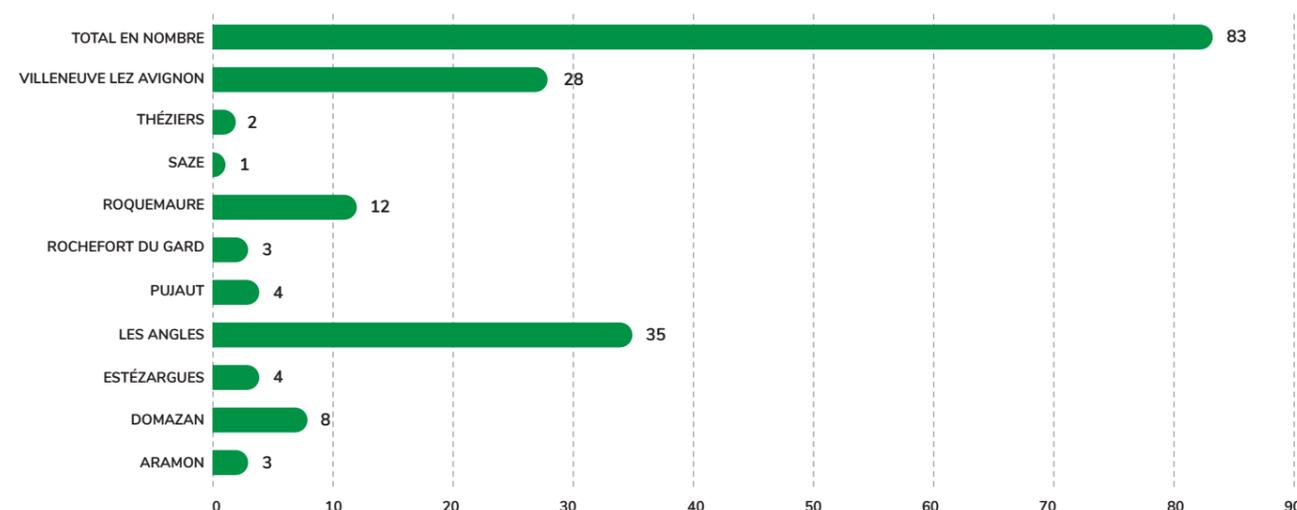
Il s'agit des déchets des artisans, commerçants et établissements publics implantés sur notre territoire. Le SMICTOM Rhône-Garrigues assure le ramassage de leurs déchets dans le cadre des circuits de collecte des particuliers.

Comme le prévoit la loi de 1993, ce service ne doit pas être financé exclusivement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M), mais par l'ajout d'une redevance spéciale. Le SMICTOM Rhône-Garrigues a mis en place ce système de financement en 2006.

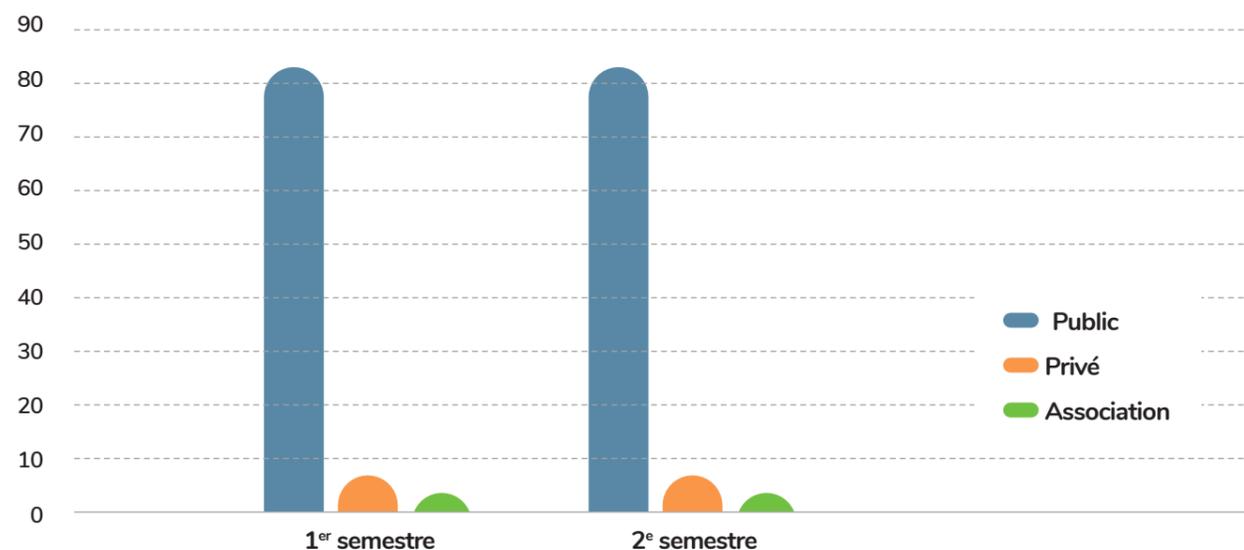
Pour notre syndicat, seuls les producteurs dépassant le seuil de 720 litres par semaine tous flux confondus (soit l'équivalent de 2 bacs 360 litres) y sont assujettis. Sans dépassement de ce seuil, le service est financé par la T.E.O.M.

#### Manifestations exceptionnelles

Les déchets de 83 manifestations publiques ont été collectés et traités. On entend par manifestations publiques les : fêtes votives, manifestations sportives, brocantes, vides-greniers, festivals, etc...



#### Nombre de producteurs assujettis à la Redevance Spéciale durant l'année 2024



## 2.5 LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS

### 2.5.1 Unité Transfert Compostage des Sableyes

Le SMICTOM Rhône-Garrigues est propriétaire depuis 1975 d'un terrain de 25 000 m<sup>2</sup> sur la commune de Villeneuve lez Avignon, appelé plus communément : site des Sableyes « Unité de transfert / compostage ». Sur ce site (en plus de la présence d'une plateforme de compostage et des bureaux du SMICTOM) un quai de transfert est en activité.

Ce dernier réceptionne l'ensemble des déchets collectés en porte à porte (O.M.R + E.M.R + biodéchets) mais aussi des déchets amenés directement par des agents de services publics : Mairies, DGAIF, DIRMED, etc., pour des dépôts de déchets verts et d'O.M.R seulement. Les déchets verts réceptionnés dans nos 3 déchèteries sont transférés en partie sur ce site.

L'accueil est fait par des agents chargés de diriger les apporteurs vers les lieux de déchargements autorisés, de veiller à la bonne organisation et de comptabiliser les dépôts par flux. Un pont bascule pèse tous les tonnages entrants et sortants.

#### Les O.M.R et les E.M.R

Après contrôles, les déchets entrants d'O.M.R et d'E.M.R sont déchargés respectivement dans 2 trémies différentes et tombent dans des remorques de semis à fonds mouvants (FMA). De cette manière, le transport des déchets vers leurs exutoires respectifs est optimisé car les déchets sont compressés une nouvelle fois.

Ces 2 flux de déchets sont orientés vers le pôle de valorisation des déchets Suez RV Energie situé à Vedène dans le Vaucluse. Les O.M.R sont transportées vers l'unité de valorisation énergétique et les E.M.R sont transportés au centre de tri.

#### Les Déchets verts et les biodéchets

Les véhicules amenant des déchets verts sont dirigés vers la plateforme de compostage. Ils sont déchargés au sol dans la zone de stockage prévue à cet effet. Les biodéchets sont quant à eux déchargés dans un box couvert sur cette même plateforme.

Ces deux flux de déchets sont broyés. L'Arrêté d'exploitation de notre site nous autorise à traiter 3 000 tonnes de déchets verts et 2 000 tonnes de biodéchets.

Donc, une fois ces déchets broyés, le surplus (si dépassement des 5 000 tonnes autorisées) est expédié en caisson vers la plateforme de compostage de **Véolia Agriculture France**, basée à Tarascon afin de bénéficier également d'une valorisation organique. Les déchets verts sont expédiés en caissons vers des aires de compostage à la ferme.

Les tonnes restantes peuvent donc être traitées directement sur notre site.



**Vue aérienne du site des « Sableyes » :  
Unité de transfert /compostage du SMICTOM Rhône-Garrigues**



- 1 Pont bascule
- 2 Local d'exploitation
- 3 Quai de déchargement des O.M.R + des E.M.R
- 4 Plate-forme de compostage des déchets verts et des biodéchets
- 5 Bassin de traitement des eaux de process de la plate-forme de compostage
- 6 Bassin de rétention avec pompe de relevage + séparateur des hydrocarbures
- 7 Bassin d'infiltration
- 8 Bureaux du SMICTOM

**MATÉRIELS EN PLACE  
SUR LE SITE**

- ▶ 4 semi-remorques compactrices (FMA)
- ▶ 1 tracteur routier
- ▶ 1 chargeur
- ▶ 1 groupe hydraulique (non roulant)
- ▶ 5 caissons de 40 m<sup>3</sup>
- ▶ 1 caisson de 10 m<sup>3</sup>
- ▶ 1 broyeur à déchets verts thermique DOPPSTADT



**Récapitulatif de l'exploitation de l'Unité de Transfert Compostage**

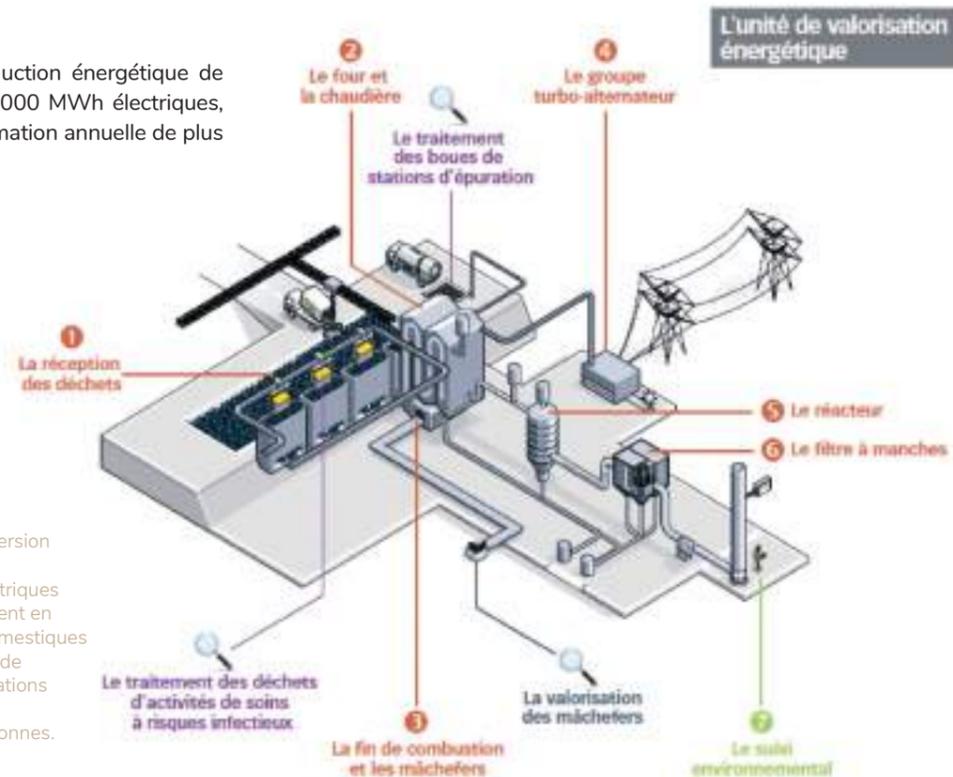
FLUX ACCEPTÉS	TRANSFERT - déchets entrants		TRAITEMENT SUR SITE	TRANSFERT - déchets sortants		
	Provenance des apports	TONNES		Modes	Exutoires	
Ordures Ménagères Résiduelles	Collectes en porte à porte	8705		En semi-remorque à fond mouvants (FMA)	Unité de valorisation énergétique - Incinérateur de Vedène (84) ou enfouissement	
	Collectes colonne enterrée	315				9020
	Mairies / CTM- apports directs	827				839
	Usagers - apports directs	4				
	DIRMED - apports directs	7				
	DGAIF - apports directs	2				
<b>Total</b>	<b>9 859</b>			<b>9 741</b>		
Emballages Ménagers Recyclables	Collectes en porte à porte	2 039		En semi-remorque à fond mouvants (FMA)	Centre de tri de Vedène (84)	
	Collectes colonne enterrée	70				2 109
	Usagers - apports directs	8				
<b>Total</b>	<b>2 117</b>			<b>2 076</b>		
Biodéchets	Collectes en porte à porte	2 769		En tracteur type "Empirol" (en caisson)	Plate forme de compostage VEOLIA Agriculture France - Tarascon (13)	
	<b>Total</b>	<b>2 769</b>				<b>267</b>
Déchets Verts	Déchèteries du SMICTOM	4 117		En tracteur type "Empirol" matières mises après broyage dans caissons de 40 m <sup>3</sup>	COMPOSTAGE A LA FERME	
	Mairies/CTM - apports directs	254				257
	Aire gens du voyage - apports directs	1				
	DIRMED - apports directs	2				
	DGAIF - apports directs	0				
	Usagers - apports directs	1				
	Professionnels - apports directs	841				
	<b>Total</b>	<b>5 216</b>				
Plateforme de compostage	Refus de compost valorisable				141	
	Refus entrants sur plateforme (encombrants non incinérables)			Caisson 10m <sup>3</sup>	déchèteries du Smictom <b>6,00</b>	
<b>TOTAUX</b>	<b>19 960</b>	<b>600</b>			<b>18 492</b>	

En 2024, le véhicule dédié aux transports des O.M.R et des E.M.R vers leurs sites de traitement, a parcouru 46 990 km. Cela a représenté une consommation de 17 415 litres de gasoil, soit en moyenne de 37 litres/100 km.



La production d'électricité est possible grâce à deux groupes turbo-alternateurs. Cette unité de valorisation énergétique bénéficie de la norme ISO 14 001.

La capacité annuelle de production énergétique de Suez RV Energie est de 100 000 MWh électriques, soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 17 700 foyers\*



\* Les éléments de calculs de conversion énergétique sont basés sur une consommation de 5,63 MWh électriques par an par foyer français, et prennent en compte l'ensemble des usages domestiques en électricité (chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson et les consommations spécifiques). Un foyer est composé de 2,3 personnes. Source CEREN 2008.

### Détail sur la valorisation énergétique pour l'année 2024

TRAITEMENT	TOTAL	
	NOVERGIE	SMICTOM
Total des déchets incinérés par l'usine (en tonnes)	208 462	
OMR SMICTOM		7 449
Refus des EMR		522
Refus des 1-11 Paprec		5
<b>TOTAL SMICTOM</b>		<b>7 976</b>
Pourcentage représenté par le SMICTOM		4%
VALORISATION		
Quantité d'électricité vendue ou auto consommée (en MégaWatheures)	83 434	3 192
Quantité d'énergie thermique (réseau de vapeur industriel) (en MégaWatheures)	21 732	831
Total énergie (en MégaWatheures)	105 166	4 024
Mâchefers livrés (en tonnes)	46 620	1 830
Acier brut extrait sur mâchefers (en tonnes)	2 850	109
Alum. brut extrait sur mâchefers (en tonnes)	415	17

### En 2024, l'unité de valorisation énergétique a traité 208 462 tonnes de déchets contre 212 081 tonnes en 2023.

Le SMICTOM Rhône-Garrigues a traité par valorisation énergétique :

- ▶ 7 449 tonnes d'OMR contre 7 881 en 2023
- ▶ 522 tonnes de refus de tri des emballages contre 532 tonnes en 2023
- ▶ 5 tonnes de refus de tri des papiers issues de la collecte des points d'apports volontaires contre 7 tonnes en 2023

Soit en 2024 : 7 976 tonnes valorisées énergétiquement. Ce total représente 4 % de l'unité de valorisation.

Une partie de nos ordures ménagères résiduelles a été détournée vers un centre de stockage des déchets non dangereux suite à des arrêts techniques ainsi 2 296 tonnes ont été enfouies.

Les arrêts techniques sont dus tout d'abord à la maintenance programmée de l'usine (four, grappin, etc...) et ensuite à des pannes provoquées par l'explosion de bouteilles de protoxyde d'azote.

Le tonnage total de traitement des O.M.R en 2024 pour le SMICTOM Rhône-Garrigues est donc de 10 272 tonnes :

		TONNES	KG/HAB./AN
Valorisation énergétique	Ordures Ménagères Résiduelles issues des collectes	7 449	154
	Refus de tri des E.M.R	522	11
	Refus de tri des J.R.M	5	0
		<b>7 976</b>	<b>165</b>
Sans valorisation enfouissement	Ordures Ménagères Résiduelles issues des collectes	2 296	47
	<b>TOTAL</b>	<b>10 272</b>	<b>212</b>

La valorisation énergétique des déchets du SMICTOM Rhône-Garrigues a donc permis de produire de l'énergie et de la matière.

### 2.6.3 La valorisation organique

Les biodéchets et les déchets verts collectés par le SMICTOM Rhône-Garrigues bénéficient d'un traitement par valorisation organique : processus de compostage.

Cet amendement organique de qualité obtenu est utilisé pour l'agriculture et l'horticulture, permettant ainsi d'enrichir le sol de manière naturelle et efficace.

- ▶ La totalité des biodéchets collectée en porte à porte en bacs individuels est déposée sur notre plate-forme de compostage.
- ▶ En ce qui concerne les déchets verts collectés dans les 3 déchèteries intercommunales, ils sont transférés en intégralité sur notre plateforme de compostage pour y être broyés. Puis :
  - Une partie est compostée sur site,
  - Les excédents de biodéchets sont transférés vers la plate-forme de compostage de **Veolia Agriculture France** basée à Tarascon.

- Les excédents de broyat de déchets verts sont valorisés via une filière locale en compostage à la ferme via l'intermédiaire de la société Microterra.
- ▶ Les Mairies et autres établissements publics peuvent également amener les déchets verts issus de l'entretien de leurs espaces verts sur notre plate-forme de compostage.

#### Normalisation du compost

Les composts produits doivent respecter obligatoirement une norme :

- ▶ Sur la plate-forme de compostage du SMICTOM Rhône-Garrigues : c'est la norme NFU 44-051 qui est respectée.
- ▶ Sur la plate-forme de compostage de Provence Compost Sede Environnement : c'est la norme NFU 44-095 avec intégration des boues de STEP qui est respectée.

### Réception des déchets organiques sur la plateforme de compostage de Villeneuve lez Avignon

RÉCEPTION : MATIÈRES BRUTES ENTRANTES			
	Déchets verts		Biodéchets
	Provenant des déchèteries	Apports directs	Issus des collectes en PAP
Tonnes	4 098,13	1 120,63	2 758,61
	7 977,37		

### Caractérisation des biodéchets entrants sur la plateforme

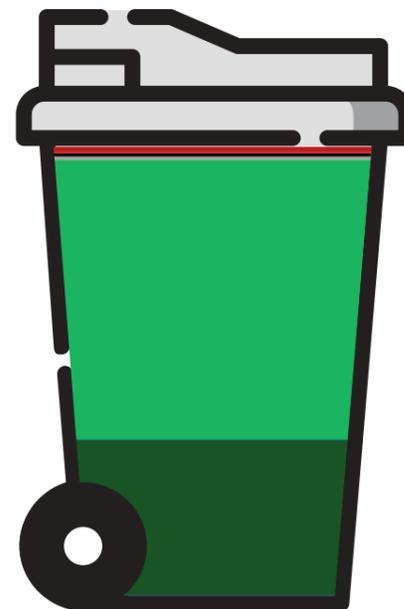
La caractérisation consiste à détailler sur un échantillon de déchets, la part de sous fractions dont il est composé. Au moins une caractérisation a lieu chaque mois sur les déchets entrants à la plateforme.

Le volume prélevé, environ 1 mètre cube est identique à chaque prélèvement. Les moyennes des caractérisations annuelles sont visibles ci-dessous :

Résultats		2022		2023		2024	
Biodégradables	Déchets alimentaires	39,92%		39,66%		34,76%	
	Déchets verts	56,98%	97,71%	57,03%	97,53%	62,00%	97,56%
	Papiers - Cartons	0,81%		0,84%		0,80%	
Non dégradables	Sacs fermés	0,61%		0,42%		0,70%	
	Plastiques	0,32%	2,29%	0,19%	2,47%	0,39%	2,43%
	Autres	1,36%		1,86%		1,34%	

Le taux de «refus» composé par les déchets non dégradables qui polluent le gisement et les produits de la plateforme de compostage ( broyat et compost) est globalement stable depuis 2023.

La proportion de déchets indésirables est faible mais l'impact néfaste de la présence de débris de plastiques, métaux et autres déchets potentiellement dangereux est très importante pour la qualité du broyat, du compost ainsi que pour la sécurité du matériel et des opérateurs.



- Déchets alimentaires
- Sacs fermés
- Déchets verts
- Plastiques
- Papiers - Cartons
- Autres

Composition du «bac vert» en 2024



### Traitement des déchets organiques sur la plateforme de compostage du SMICTOM Rhône-Garrigues

TRAITEMENT SUR SITE PLATEFORME DE COMPOSTAGE DU SMICTOM		
Compostage sur site		
	Broyat de D.V.	Biodéchets
Tonnes	332,31	267,35
	599,66	



### Lots criblés et production de compost entre 2022 et 2024

N° LOT	N°andain	RÉPARTITION MATIÈRES			Date criblage	PRODUCTION	
		D.V.	F.F.O.M.	TOTAL		Compost	REFUS
05/23	V4/042	68,60	68,43	137,03	avr-24	279,60	92,24
	V3/043	71,18	54,24	125,42			
	V2/043	72,30	65,20	137,50			
	V1/042	72,62	66,08	138,70			
10/23	V4/040	72,56	65,82	138,38	oct-24	279,60	92,24
	V3/041	72,54	66,82	139,36			
	V2/041	71,98	57,88	129,86			
	V1/040	70,04	62,60	132,64			
		<b>904,13</b>	<b>774,42</b>	<b>1 678,55</b>			
						<b>279,60</b>	<b>92,24</b>
						75,19%	24,81%
						<b>371,84</b>	



### Production et mise à disposition de compost

- ▶ **327,12 tonnes de compost** ont été mises à disposition gratuite des usagers sur le territoire en 2024. Le compost était disponible en vrac, posé au sol, ou dans des bennes, sur des **points répartis sur le territoire** ainsi que sur les **déchèteries** des Angles et de Roquemaure.
- ▶ Ce compost est conforme à la norme NFU 44-051.

L'intégralité du compost produit en 2024 a été distribuée.

### Lieux de mises à disposition de compost hors déchèteries



Carte réalisée sur Google My map avec un fond de carte Google map

### Détail sur la mise à disposition gratuite effectuée par le SMICTOM Rhône-Garrigues

En 2024, 351,42 t ont été mises à dispositions, réparties comme suit :

2024 COMMUNES	TONNES DE COMPOST MISES À DISPOSITION GRATUITE				TOTAL
	Pour les administrés	En déchèteries	Pour les services municipaux	Autres (associations, événements...)	
ARAMON	26,14			5,88	32,02
DOMAZAN	19,94				19,94
ESTÉZARGUES	9,06				9,06
LES ANGLÉS	40,98	57,42			98,40
PUJAUT	30,16				30,16
ROCHEFORT DU GARD	31,80				31,80
ROQUEMAURE	11,38	10,48			21,86
SAZE	28,20				28,20
THÉZIERS	10,02				10,02
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	51,54			18,42	69,96
	<b>259,22</b>	<b>67,9</b>	<b>0</b>	<b>24,3</b>	<b>351,42</b>

### Réception et Traitement des déchets organiques sur des exutoires extérieurs

Comme précédemment évoqué, les déchets verts collectés dans nos déchèteries sont transférés sur la plateforme de compostage, y sont broyés et en partie compostés en mélange avec les biodéchets.

Les excédents de biodéchets et les refus de compost sont transportés sur la plateforme de compostage de Veolia Agriculture France.

Les excédents de broyats de déchets végétaux (DV) sont valorisés en compostage à la ferme via l'intermédiaire de la société Microterra.

Ci-après, les tonnages sortant de la plateforme de broyage/compostage/criblage du SMICTOM vers ses partenaires sont détaillés :

ÉVACUATIONS			
PLATE FORME DE COMPOSTAGE DE PROVENCE COMPOST SEDE ENVIRONNEMENT		MICROTERRA	
Réceptions provenant de la plateforme du SMICTOM			
Broyat de D.V.	F.F.O.M.	Refus de compost	Broyat de D.V.
639,33	2 501,65	92,24	4 247,36



TOTAL : MATIÈRES TRANSPORTÉES À VEOLIA AGRICULTURE FRANCE					
	2020	2021	2022	2023	2024
Matières issues des Sableyes	9 447,95	8 521,28	2 622,66	2 949,00	3 233,22
Déchets verts issus des déchèteries	-	57,80	-	-	-
<b>Tonnes</b>	<b>9 447,95</b>	<b>8 579,08</b>	<b>2 622,66</b>	<b>2 949,00</b>	<b>3 233,22</b>

### Production totale de compost issue des déchets organiques collectés par le SMICTOM Rhône-Garrigues

Les refus de compostage expédiés vers la plateforme de compostage de Veolia Agriculture France correspondent aux résidus des déchets verts qui n'ont pu être complètement dégradés lors du processus de compostage de la plateforme de compostage du SMICTOM Rhône-Garrigues (maille de criblage supérieure à 20 mm). Néanmoins, ils sont à nouveau valorisés sur l'autre plateforme de compostage.

Compost produit par			TONNES				
			2020	2021	2022	2023	2024
Le SMICTOM	NFU 44-051	522,04	498,76	498,06	280,88	362,14	
	Veolia Agriculture France	5 668,77	5 147,45	1 573,60	1 769,40	1 444,14	
	Microterra	-	37,10	3 014,39	2 285,52	2 548,42	
		5 548,61	6 190,81	5 683,31	5 086,05	4 354,70	

Pendant tout le processus de traitement et de compostage des déchets organiques, le volume total et la masse ne font que diminuer. Cette décroissance est due à plusieurs facteurs :

- La diminution du volume par tassement au cours du temps et par fragmentation naturelle de la matière, en plus du broyage effectué sur la plateforme des Sableyes.
- La diminution de la masse totale à humidité constante par diminution de la masse de matière organique (dégradations accompagnées de pertes de carbone par départ du gaz carbonique et de composés volatiles). Parallèlement, l'élévation de température entraîne des pertes d'eau par évaporation. En moyenne, on estime que la perte de matière organique, varie entre 35 et 50 %. Les réductions augmentent avec le pouvoir fermentescible des déchets mis à composter.

Ceci explique la différence entre le total des déchets organiques entrants sur la plateforme des Sableyes et le total des déchets traités sur site et transportés vers les divers exutoires.

## Zoom sur

### Le marché avec Micro Terra

Le partenariat avec Micro Terra permet de développer une solution locale de traitement des déchets verts.

Les déchets verts des déchèteries sont broyés puis la société Micro Terra se charge de développer le réseau d'agriculteurs chez qui sont déposés les broyats pour y être compostés.

## 2.7 LES DÉCHÈTERIES

Le SMICTOM Rhône-Garrigues met à disposition des usagers trois déchèteries. L'exploitation de ces dernières a été confiée par marché public à la société Véolia. La présentation d'un badge d'accès est obligatoire.

### 2.7.1 Présentation générale

DÉCHÈTERIES	ADRESSE	OUVERTURE	HORAIRES	ACCÈS AUX PROFESSIONNELS
LES ANGLES	Ch. du Pignelier Rond-point Centre commercial	du lundi au samedi inclus	8 h 30/11 h 45 14 h/17 h 15	Oui
ARAMON-DOMAZAN	Lieu-dit Beauvallon chemin de plaines			Oui
ROQUEMAURE	13 avenue de l'Aspre			Oui

### Règlementation

La déchèterie de LES ANGLES est exploitée depuis le 04 Mars 2005 et celle d'ARAMON depuis le 20 Octobre 2003. La déchèterie de ROQUEMAURE est exploitée, depuis l'intégration de cette commune, au territoire du SMICTOM Rhône-Garrigues en 2017.

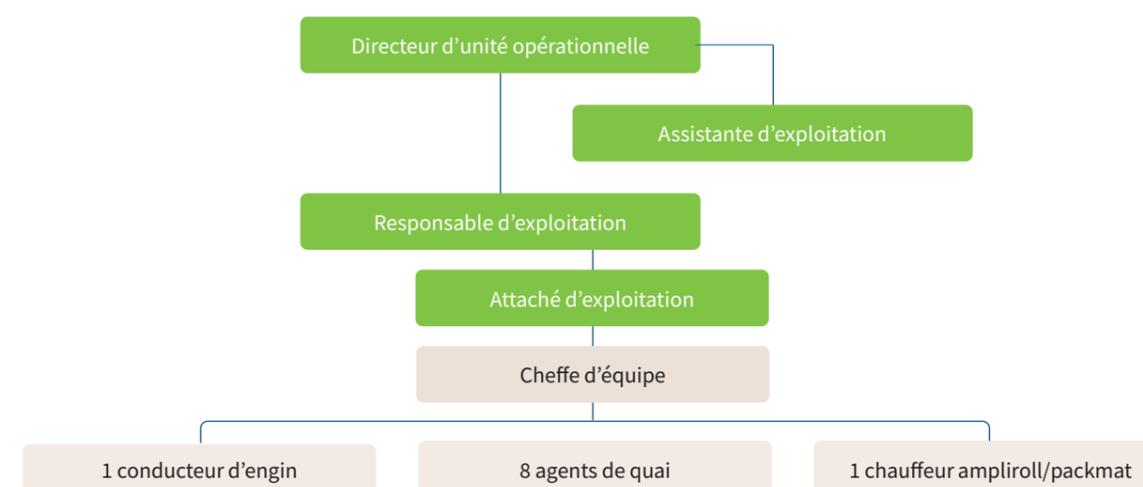
Un règlement intérieur a été mis en place et détaille notamment les conditions d'accès, à savoir :

- **Pour les particuliers domiciliés sur le territoire du SMICTOM Rhône-Garrigues** : Faire établir un badge d'accès au siège du SMICTOM Rhône-Garrigues sur présentation d'un justificatif de domicile et pièce d'identité. Les dépôts gratuits sont limités à 18 passages par an de 3m<sup>3</sup> maximum chacun.
- **Pour les particuliers utilisant des véhicules professionnels** : le SMICTOM Rhône-Garrigues délivre au cas par cas des autorisations de dépôts après que les personnes aient signé une attestation sur l'honneur (s'il s'agit d'un véhicule de prêt, de location, de société).
- **Pour les professionnels** : faire établir un badge d'accès au SMICTOM Rhône-Garrigues sur présentation d'un relevé Kbis, avec numéro SIRET ou d'un justificatif de la chambre des métiers. Les déchets professionnels acceptés sont

les gravats, le bois, les encombrants, les déchets verts, le plâtre, les cartons et la ferraille. Les dépôts sont payants dès le 1<sup>er</sup> m<sup>3</sup> au tarif de 35 €/m<sup>3</sup> pour les professionnels du territoire et de 45 €/m<sup>3</sup> pour les professionnels hors territoire. À noter que les déchets verts sont au tarif de 15 €/m<sup>3</sup> si le dépôt est effectué directement sur l'Unité de Transfert et de Compostage à côté du siège du SMICTOM Rhône-Garrigues. Les tickets sont à prendre au SMICTOM exclusivement (par chèque à l'ordre du SMICTOM Rhône-Garrigues ou carte bleue).

- **Cas particuliers des personnes en chèque emploi-service** : les dépôts sont gratuits, mais au préalable les personnes doivent transmettre par courrier un document précisant les noms et adresses de leurs clients + le type de déchets, le volume ainsi que la fréquence afin qu'un badge leur soit délivré par le SMICTOM.

### Organigramme des déchèteries



### Déchets acceptés en déchèteries



Déchets acceptés uniquement en déchèterie de Les Angles :

- ▶ Plâtre
- ▶ Amiante sur RDV
- ▶ Béton cellulaire

### Déchets refusés

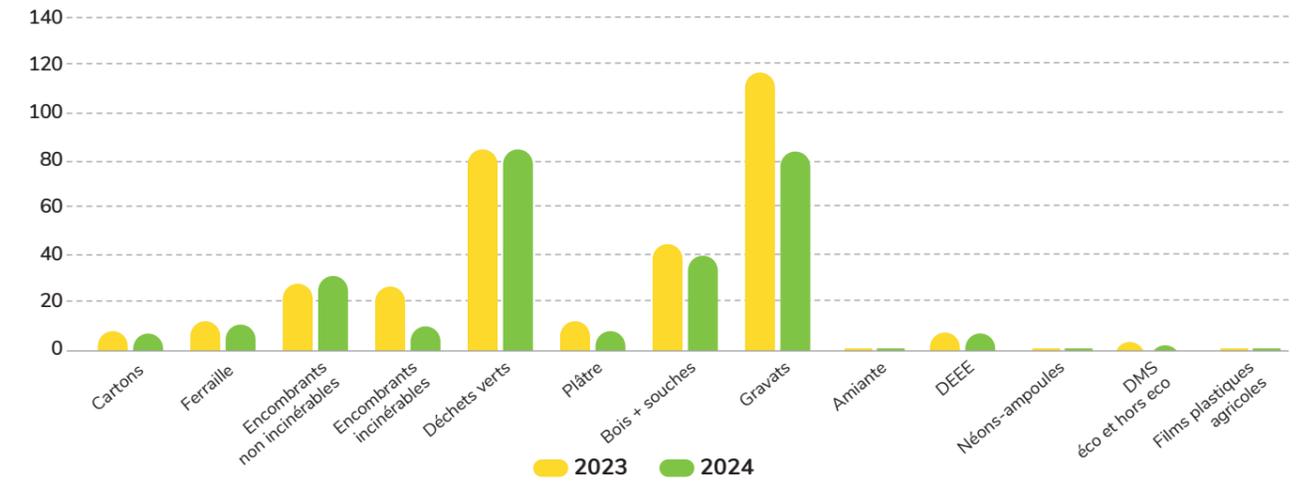
- ▶ Pneumatiques
- ▶ Produits radioactifs ou explosifs
- ▶ Ordures ménagères
- ▶ Bouteilles de gaz
- ▶ Déchets d'activités de soins à risques infectieux
- ▶ Cadavres d'animaux
- ▶ Cuve fioul non dégazée

### 2.7.2 Les tonnages collectés en déchèteries en 2024

Tonnages 2024	DÉCHÈTERIES			CENTRES TECHNIQUES MUNICIPAUX	TOTAL GÉNÉRAL 2024
	ARAMON	LES ANGLÉS	ROQUEMAURE	VILLENEUVE LES AVIGNON, PUJAUT, ARAMON, ROCHEFORT DU GARD, LES ANGLÉS, ROQUEMAURE	
Encombrants incin.	205,28	200,08	38,46	12,34	<b>456,16</b>
Encombrants non incin.	164,31	949,46	404,14	3,52	<b>1 521,43</b>
Cartons	60,82	204,78	75,76	29,72	<b>371,08</b>
Ferraille	79,00	381,38	54,40	-	<b>514,78</b>
Déchets verts	510,16	3 023,96	451,89	112,12	<b>4 098,13</b>
Gravats	394,05	3 227,91	401,10	46,43	<b>4 069,49</b>
Plâtre	-	392,08	-	-	<b>392,08</b>
Bois	268,00	1 181,03	309,57	24,24	<b>1 782,84</b>
Souches	-	152,06	-	-	<b>152,06</b>
Films plastiques agri.	-	-	-	-	<b>-</b>
Amiante	-	13,72	-	-	<b>13,72</b>
DMS hors éco - organisme	10,31	30,71	14,20	-	<b>55,22</b>
DDS	10,01	23,44	9,42	-	<b>42,87</b>
Néons - Ampoules	0,15	0,85	0,30	-	<b>1,30</b>
DEEE	67,38	217,80	65,40	-	<b>350,58</b>
<b>TOTAL 2024</b>	<b>1 769,47</b>	<b>9 999,26</b>	<b>1 824,62</b>	<b>228,37</b>	<b>13 821,72</b>
<b>TOTAL 2023</b>	<b>2 226,91</b>	<b>11 584,46</b>	<b>1 772,27</b>	<b>689,78</b>	<b>17 211,26</b>
Évolution tonnage en 2024	-457,45	-1 585,20	52,53	-461,42	- 3 389,54
	-20,54%	-13,68%	2,95%	-66,89%	-19,69%

La diminution des quantités de déchets de 10.48% entre 2022 et 2023 s'accroît entre 2023 et 2024 avec 19.69% de déchets collectés en moins. La poursuite de cette réduction des déchets est le fruit des actions menées tant au niveau des limites d'accès des professionnels que de la politique de réduction des déchets.

### Les tendances : évolutions de l'ensemble des tonnages collectés et des ratios à l'habitant



On observe un léger transfert des quantités d'encombrants « incinérables » vers du « non incinérables » non significatif. En effet, ces déchets sont traités de la même manière sur le site Nîmois de la société Nicollin.

La tendance de diminution générale se confirme donc dans ce détails par flux.



Zoom sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

VOTRE BILAN 2024

Votre contribution à la collecte en 2024

Votre 1<sup>ère</sup> collecte date du : 28/01/2009

	2023 (tonnes)	2024 (tonnes)	Progression des flux 2023/2024	Nombre d'objets 2024
GEM HF	143,5	125,0	-12,9%	2 379
GEM F	83,1	66,6	-19,8%	1 388
ÉCRANS	31,4	26,7	-14,9%	2 756
PAM	145,4	148,3	+2,0%	93 196
LAMPES	1,6	1,3	-18,0%	15 988
<b>TOTAL</b>	<b>405,1</b>	<b>368,0</b>	<b>-9,2%</b>	<b>115 707</b>



Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchetteries, connectez-vous sur votre portail <https://pro.ecosystem.eco/> rubrique "Indicateurs".

Votre performance de collecte d'appareils 2024

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : 47 297  
 Votre performance est basée uniquement sur la collecte réalisée sur les points d'enlèvements de votre collectivité.

Performance filière en (kg/hab/an*)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	Autres canaux***	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	8,0	1,2	2,2	11,4
Votre région affiche une performance de :	7,4	1,7	2,6	11,7
Au niveau national, la performance est de :	6,8	1,9	4,7	13,4

La performance<sup>(1)</sup> de votre collectivité est :



\*Calcul sur la base du recensement INSEE 2019 (valable au 1<sup>er</sup> janvier 2022).  
 \*\* Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.  
 \*\*\* ESS et autres canaux.

(1) Tonnage de l'année 2024/population contractuelle OCAD3E. Tient compte des éventuels changements de population et prorata temporis.

Performances nationales des collectivités territoriales desservies par ecosystem

Les performances nationales sont basées uniquement sur la collecte des appareils électriques et électroniques.

Milieu	Performance 2023	Performance 2024
Rural (< 70 hab/km <sup>2</sup> )	10,26 kg/ha/an	10,34 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km <sup>2</sup> )	7,11 kg/ha/an	7,05 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km <sup>2</sup> )	2,77 kg/ha/an	2,80 kg/ha/an

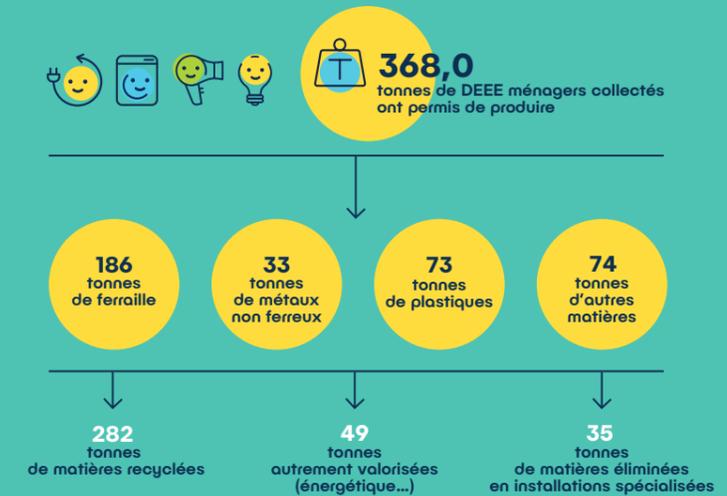


Données extraites du rapport annuel 2024 remis par Ecosystem

VOTRE BILAN 2024 : PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES

Le bilan matières des appareils et lampes collectés

Les DEEE ménagers (appareils et lampes) que vous avez collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Voici les résultats de cette valorisation qui contribue activement à lutter contre l'épuisement des ressources minérales et fossiles.



Le bilan environnemental

ecosystem évalue l'empreinte environnementale de toutes les étapes de la chaîne de recyclage (collecte, dépollution, traitement...). Ceci permet d'identifier des pistes d'actions sur le terrain afin d'accroître les bénéfices environnementaux du recyclage.  
 Plus de détails sur le bilan environnemental : <https://decouvrir.ecosystem.eco/bilan-environnemental>

Lutte contre l'épuisement des ressources naturelles

Le recyclage des appareils et des lampes joue un rôle important pour limiter l'épuisement des ressources minérales (métaux, métaux précieux, terres rares...) et fossiles (pétrole, charbon, gaz). Grâce à votre collecte, vous permettez l'économie de :



Le recyclage permet d'éviter d'extraire des matières premières brutes (minerais...) en grandes quantités et ainsi de lutter contre la surexploitation de ressources parfois critiques.



Le recyclage permet de régénérer des matériaux. Toutes les étapes, parfois très énergivores, nécessaires pour fabriquer ces mêmes matériaux vierges sont donc évitées.

Lutte contre d'autres formes de pollution (autres indicateurs environnementaux)

Sans dépollution et sans recyclage, des gaz polluants auraient été libérés dans l'atmosphère et des matériaux vierges auraient été produits. Votre collecte a permis :



d'éliminer l'équivalent de 159 kg de gaz responsables de la destruction de la couche d'ozone (CFC-11 équivalent).



d'éviter des émissions de molécules responsables des pics de pollution à l'ozone, équivalentes à celles rejetées par 3 058 voitures pendant un an.



d'éviter des émissions de molécules qui auraient généré l'équivalent d'un an de pluies acides sur une surface de 451 562 m<sup>2</sup>.

Données extraites du rapport annuel 2024 remis par Ecosystem

2.7.3 La valorisation des déchets collectés en déchèteries (en tonnes)

VALORISATION MATIÈRES		VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	
CARTONS	371,00	ENCOMBRANTS INCINÉRABLES	456,00
FERRAILLE	515,00	DEEE - MATIÈRES INCINÉRÉES	32,00
DÉCHETS VERTS	4 098,00	DÉCHETS TOXIQUES (dépollution puis incinération)	98,00
GRAVATS	4 069,00	<b>586,00</b>	
PLÂTRE	392,00		
BOIS	1 783,00		
SOUCHES	152,06		
DEEE	285,00		
FILM AGRICOLE	0,00		
NÉONS/AMPOULES	1,00		
	<b>11 666,06</b>		
<b>TOTAL TONNAGES</b>	<b>13 820,88</b>		

SANS VALORISATION	
ENCOMBRANTS NON INCINÉRABLES	1 521,00
AMIANTE	13,82
DEEE INSTALLATIONS SPECIALISÉES	34,00
	<b>1 568,82</b>

Représentation en pourcentage et comparaison

	SMICTOM 2022		SMICTOM 2023		SMICTOM 2024	
VALORISATION MATIÈRES + ORGANIQUE	83,13%	92,40%	82,79%	91,59%	84,41%	88,65%
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	9,27%		8,80%		4,24%	
SANS VALORISATION	7,60%		8,41%		11,35%	

Le taux de valorisation a baissé en 2024 par rapport à 2023, Cette diminution provient de la réduction importante de déchets valorisés comme les déchets verts et les gravats,

Les objectifs définis par le Plan Régional de Prévention des Déchets sur le taux de valorisation de **79% à atteindre en 2025** sont atteints et même ceux de **82% à l'horizon 2031**.

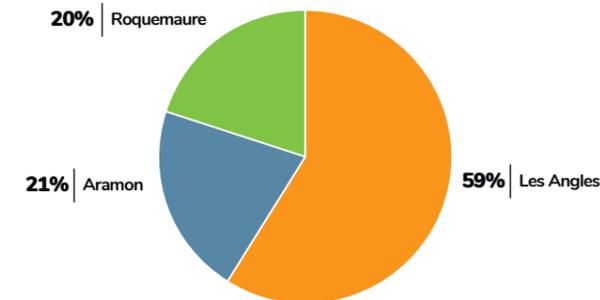
**Bravo pour nos efforts !**

En **2025** ▶ **79%** | En **2031** ▶ **82%**

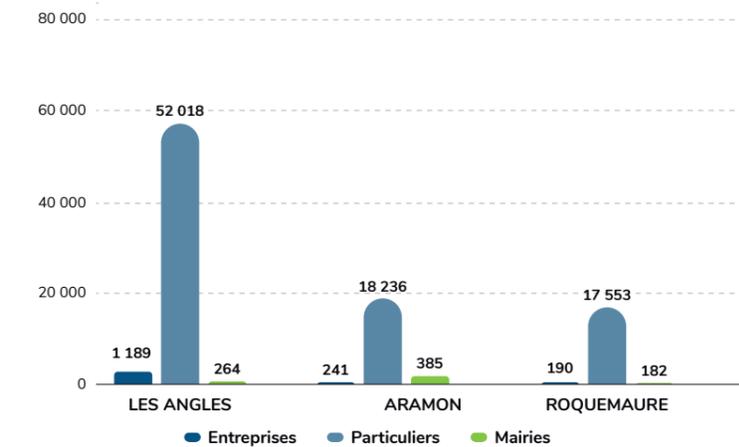
**Objectifs 2031 atteints !**

2.7.4 Fréquentation des déchèteries en nombre de visites

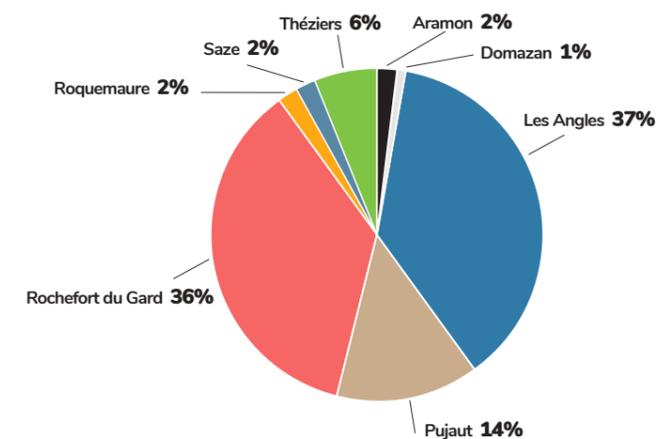
Fréquentation des déchèteries en 2024



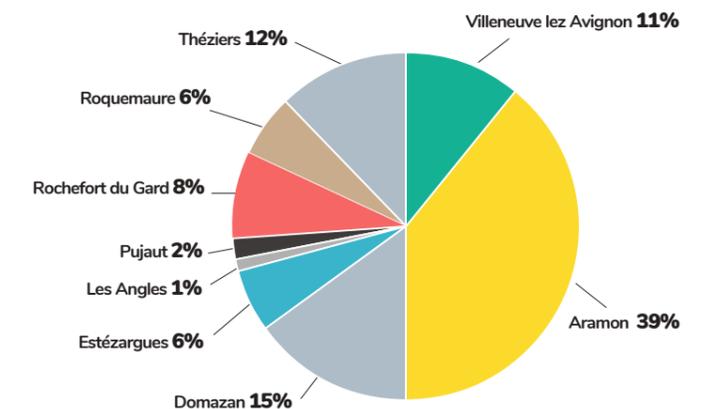
Fréquentation des déchèteries par type d'apporteurs en 2024



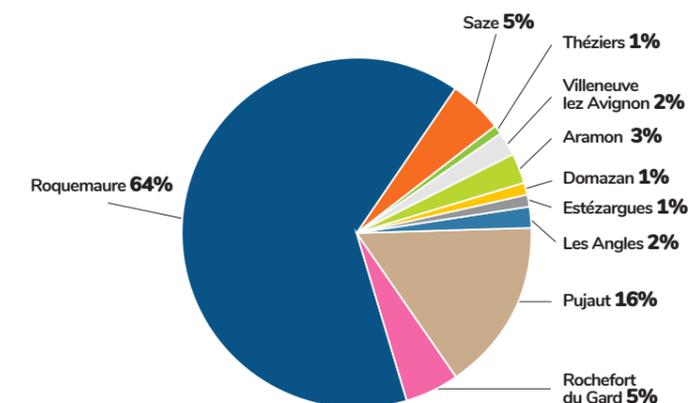
Répartition des apporteurs sur la déchèterie de Les Angles par commune d'origine en 2024



Répartition des apporteurs sur la déchèterie d'Aramon par commune d'origine en 2024

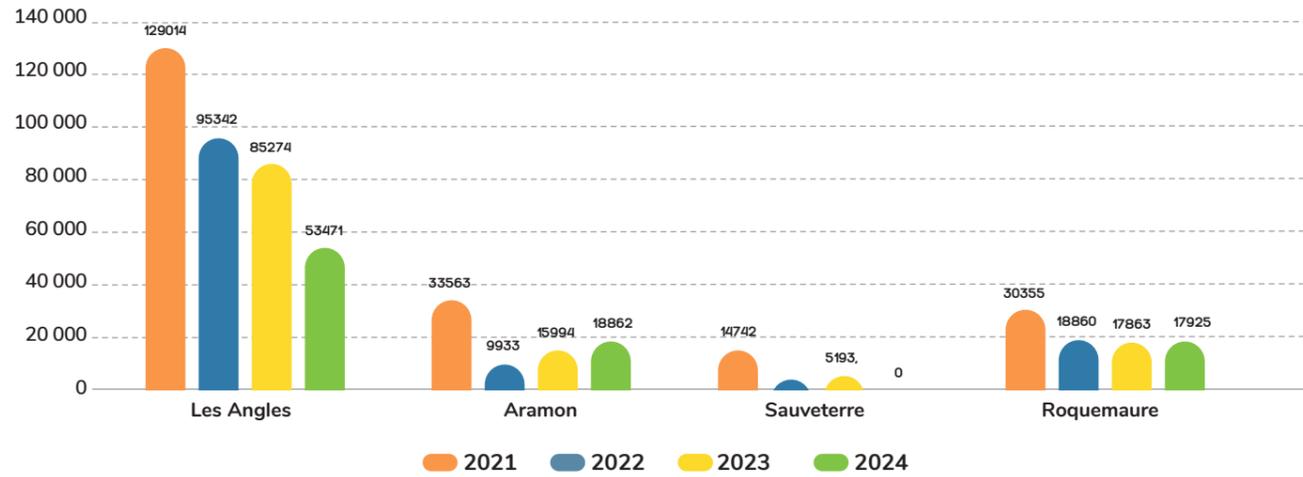


Répartition des apporteurs sur la déchèterie de Roquemaure par commune d'origine en 2024

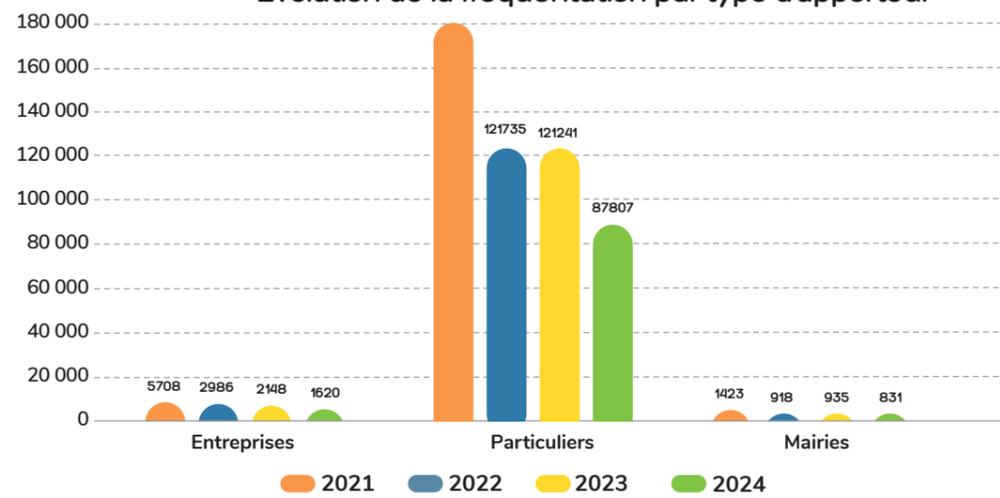


### Récapitulatif des visites et comparaison

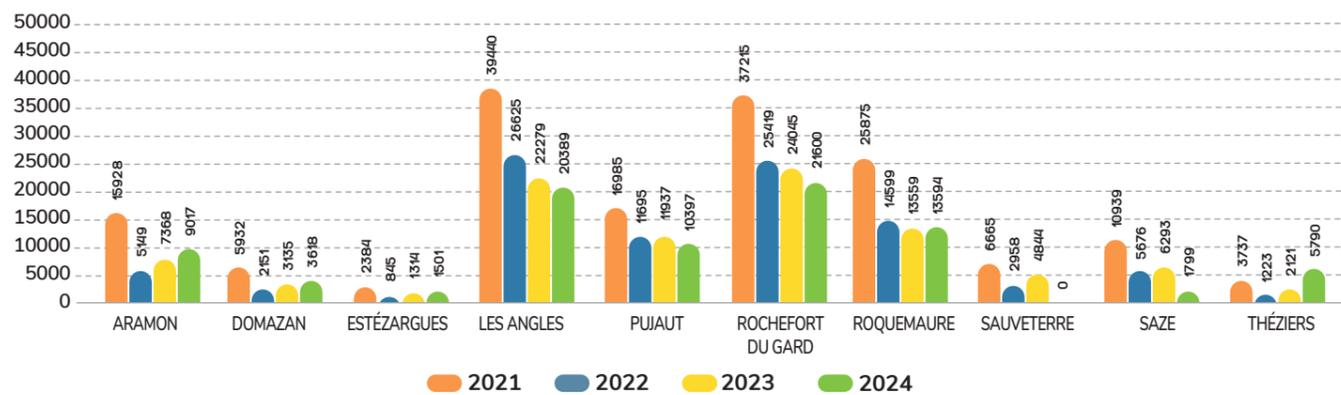
#### Évolution de la fréquentation par déchèterie



#### Évolution de la fréquentation par type d'apporteur



#### Évolution de la fréquentation des déchèteries par commune d'origine des apporteurs



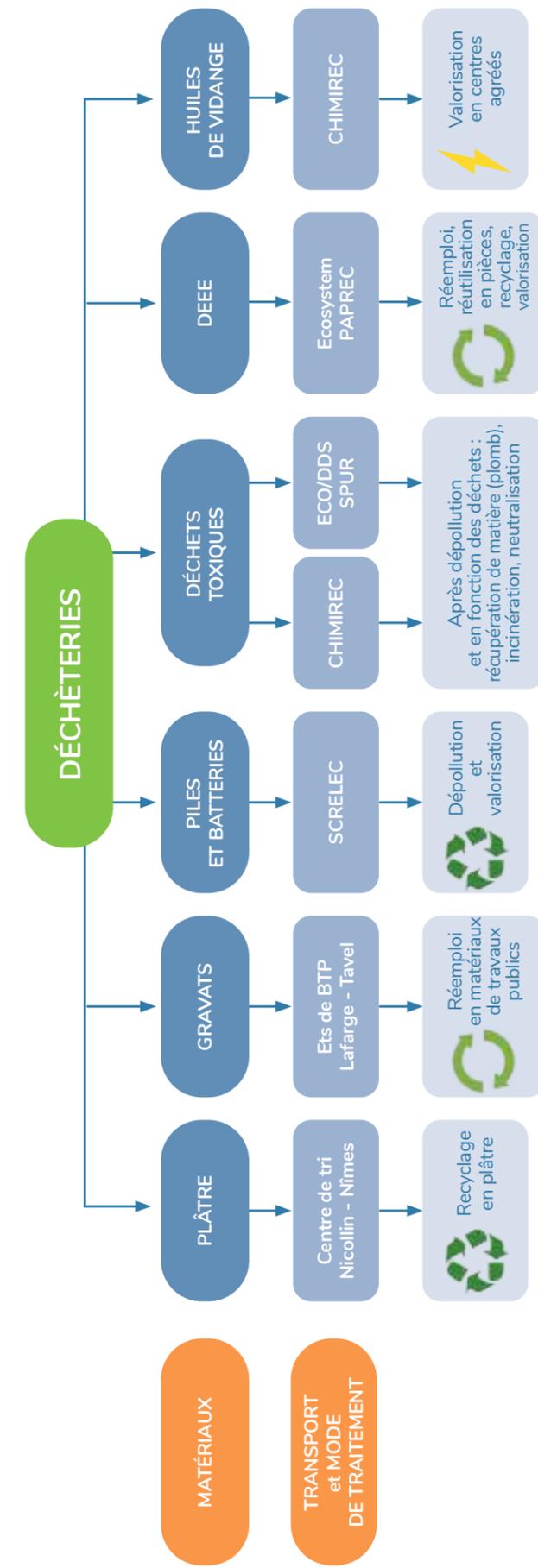
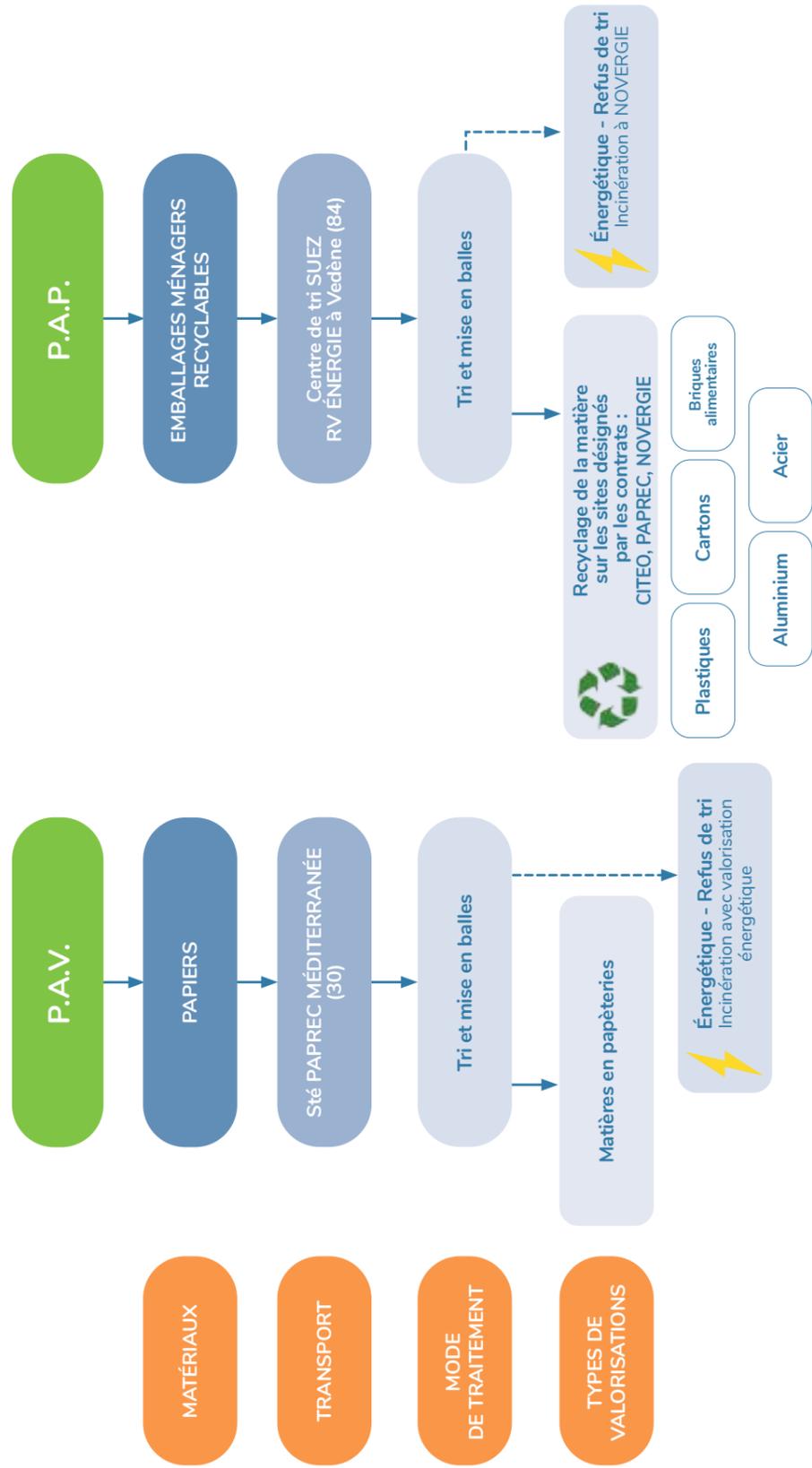
### 2.7.5 Détails logistiques - Exploitation

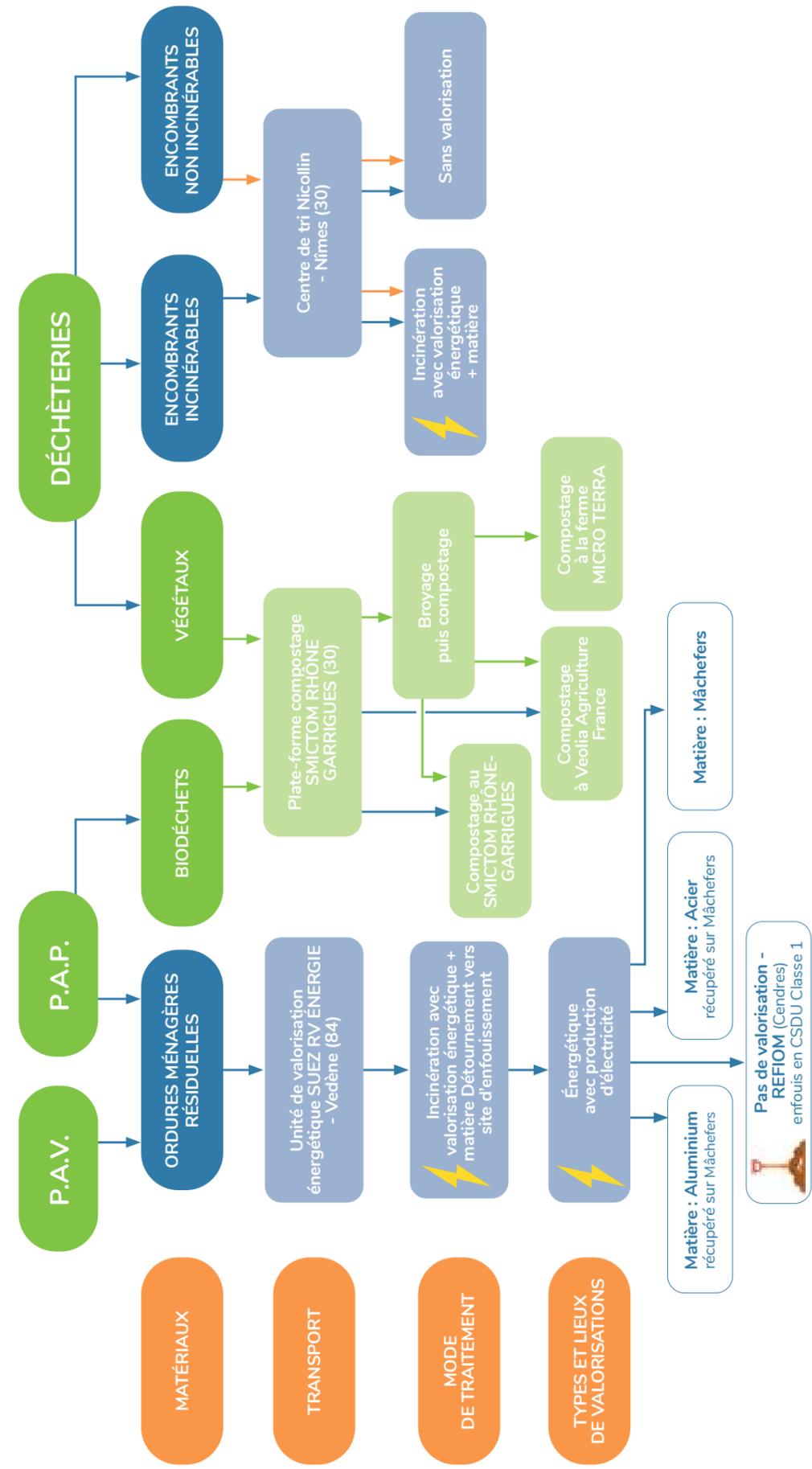
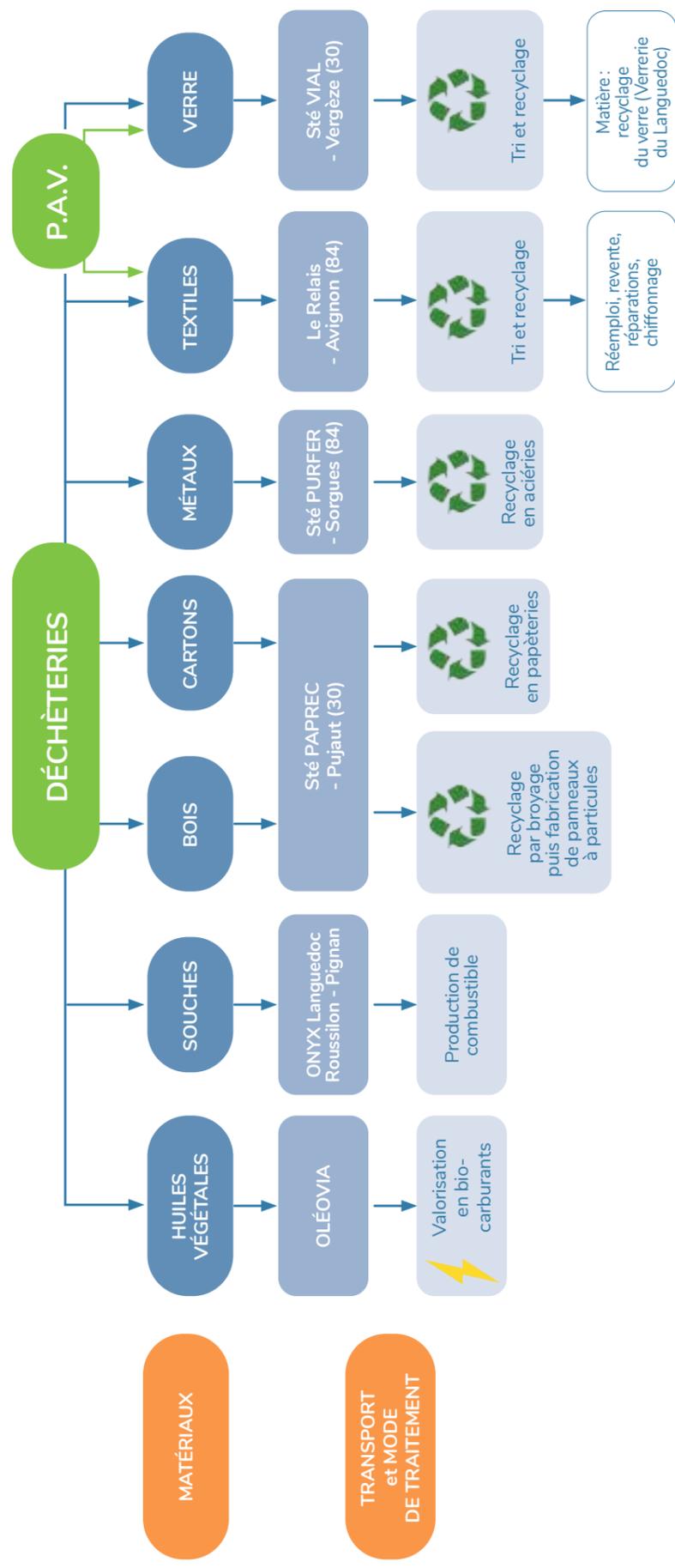
Cette année 79 745 kilomètres ont été parcourus en consommant 41 893 l de gasoil pour l'exploitation des déchèteries contre 96 737 km et 45 334l en 2023. La diminution des émissions est lieu aux changement d'exutoire avec le choix de centre de regroupement ou de traitement plus proches.



# 3 LE BILAN MATIÈRE

Pour chaque flux de déchets récupérés, plusieurs filières de traitement et de valorisation se succèdent.





## Les filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets s'appuient pour partie sur les filières dites de responsabilité élargie des producteurs, principe qui découle de celui du pollueur-payeur.

Afin de développer le recyclage de certains déchets, il est nécessaire de les collecter sélectivement. Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets des ménages s'appuient pour partie sur les filières dites de responsabilité élargie des producteurs.

**Le principe, qui découle de celui du pollueur-payeur, en est le suivant :**

Les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la

collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle ou collective, dans le cadre d'un éco-organisme. Dans ce dernier cas, ils adhèrent à une société souvent agréée par les pouvoirs publics, à laquelle ils versent une contribution financière. En pratique, la plupart des producteurs choisissent cette solution.

Leurs contributions, qui s'élèvent aujourd'hui globalement à près de 800 millions d'euros par an, viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés. Elles sont essentiellement reversées aux collectivités locales ou aux prestataires de collecte et de traitement des déchets concernés. La montée en puissance de ces filières, depuis le milieu des années 1990, a permis des progrès très significatifs en matière de recyclage des déchets.

### Adhésion du SMICTOM Rhône-Garrigues aux Eco-organismes suivants :

Emballages Ménagers	Citeo
Papiers	Citeo
D.E.E.E	Ecosystem
Néons/Ampoules	Ecosystem
Textiles	Re-fashion
Piles	Screlec
Films plastiques agricoles	Adivalor
Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)	EcoDDS
Déchets d'Éléments d'Ameublement	Ecomaison
Articles de Bricolage et Jardin, jouets	Ecomaison
Produits et Matériaux de Construction et du Batiment (menuiserie et plâtre)	Valobat
Produits et Matériaux de Construction et du Batiment (autres catégories acceptées dans la filière)	Ecomaison

NOUVEAU  
en 2024

## BILAN GÉNÉRAL DES TONNES TRAITÉES PAR RAPPORT AUX TYPES DE VALORISATION

VALORISATION MATIÈRES			
ISSUES DES COLLECTES (PAP + PAV)		ISSUES DES DÉCHÈTERIES	
CARTONNETTES -5,02	601	CARTONS -1,04	371
BRIQUES ALIMENTAIRES -5,03	23	FERRAILLE	515
PLASTIQUES (PET + PEHD)	329	GRAVATS + PLATRE	4 462
ALUMINIUM	16	BOIS	1 783
ACIER	92	SOUCHES	152
FILMS PE	66	DEEE + NÉONS + FILM agricoles	273
VERRE	1 774		<b>7 556</b>
G.R.M - 1,02	320		
J.R.M - 1,11	435		
	<b>3 657</b>		

VALORISATION MATIÈRES	
ISSUS DES COLLECTES	28%
ISSUS DE L'INCINÉRATION	15%
ISSUS DES DÉCHÈTERIES	57%

VALORISATION ORGANIQUE	
MATIERES MISES À COMPOSTER	<b>6 867</b>

SANS VALORISATION	
ENCOMBRANTS NON INCINÉRABLES	1 800
ORDURES MÉNAGÈRES	2 296
AMIANTE	12
DEEE - INSTALLATIONS SPÉCIALISÉES	45
	<b>4 153</b>

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	
ORDURES MÉNAGÈRES	7 449
REFUS DE TRI des E.M.R	522
REFUS DE TRI des PAPIERS	5
ENCOMBRANTS INCINÉRABLES	43
DEEE	45
DMS	98
	<b>8 163</b>

## Résultats généraux avec et hors gravats/DEEE/DMS

2024	AVEC GRAVATS/DEEE/DMS			HORS GRAVATS/DEEE/DMS	
	TONNES	%		TONNES	%
Valorisation Matières	13 168	41%	<b>87%</b>	8 434	31%
Valorisation Organique	6 867	21%		6 867	25%
Valorisation Énergétique	8 163	25%		8 163	30%
Enfouissement (sans valorisation)	4 134	13%		4 153	15%
	<b>32 331</b>			<b>27 616</b>	

2023	AVEC GRAVATS/DEEE/DMS			HORS GRAVATS/DEEE/DMS	
	TONNES	%		TONNES	%
Valorisation Matières	14 682	40%	<b>91%</b>	9 418	30%
Valorisation Organique	8 215	23%		8 215	27%
Valorisation Énergétique	9 935	27%		9 935	32%
Enfouissement (sans valorisation)	3 431	9%		3 431	11%
	<b>36 263</b>			<b>31 000</b>	

Malgré les détournements vers le centre d'enfouissement dus aux arrêts techniques de l'incinérateur, les taux de valorisation restent performants.

Schéma global de gestion des déchets du SMICTOM Rhône-Garrigues

COLLECTES PAP		APPORTS DIRECTS SABLEYES			DÉCHÈTERIES		PAV	
O.M.R	E.M.R	BIODECHETS	O.M.R	E.M.R.	DÉCHETS VERTS	AUTRES	JRM	VERRE
9020	2109	2769	839	8	4098	9725	392	1774
13897		1967		13824		2167		
186	44	57	17	0	23	286	8	37
kg/hab./an		kg/hab./an		kg/hab./an		kg/hab./an		

2024 - DÉCHETS COLLECTÉS : 31 855 tonnes soit 658 kg/hab./an  
(2023 : 35 613 tonnes soit 736 kg/hab./an)

SITE DE VEDÈNE		PLATE-FORME SABLEYES + EXUTOIRES		DÉCHÈTERIES		CENTRES DE TRI	
CENTRE DE TRI - SUEZ RV ÉNERGIE*		Sans valorisation		CENTRES DE TRI / AUTRES SITES		"PAPREC"	
O.M.R	Refus de tri (E.M.R + J.R.M)	BIODECHETS	DÉCHETS VERTS	O.M.R (suite arrêt technique incinérateur)	9725	387	1774
7449	527	2769	4098	2296	201	8	37
7976		85		47		37	
kg/hab./an		kg/hab./an		kg/hab./an		kg/hab./an	

ISSUES DE L'INCINÉRATION		ISSUES DU CENTRE DE TRI		PLATE-FORME COMPOSTAGE + EXUTOIRES		ISSUES DES DÉCHÈTERIES		ISSUES DES PAV	
Valorisation matières issus des mâchefers		Valorisation matières		Valorisation organique		Valorisation matières (Hors déchets verts)		sans valorisation (déchèteries + OMR)	
Produits	Alu extrait	5,02 Emballages Papier Carton	5,03 Briques alimentaires	Cartons 1-04	Ferraille	Gravats + Plâtre	Bois + Souches	DEEE + Divers	TOTAL
1830	17	601	23	371	515	4462	1935	273	7556
109	109	329	16	6867	31	367	142	156	85
Acier	Acier	66	66	31	31	31	31	31	31
4024	4024	367	367	367	367	367	367	367	367
kg/hab./an	kg/hab./an	kg/hab./an	kg/hab./an	kg/hab./an	kg/hab./an	kg/hab./an	kg/hab./an	kg/hab./an	kg/hab./an

\* sans les refus

# 4 LES INDICATEURS FINANCIERS

## 4.1 LES MODALITÉS D'EXPLOITATION

L'ensemble des prestations liées à l'exercice des compétences du SMICTOM Rhône-Garrigues est confiée, par marchés publics, à des prestataires privés.

MARCHÉS PUBLICS EN COURS - SMICTOM RHÔNE GARRIGUES			
Nom Marché Public de Prestations de Services	Prestataire	Date Début Marché	Date Fin Marché
<b>2021-03 - Fourniture, Installation et Maintenance d'un système Contrôle d'Accès des Déchèteries</b>			
Contrôle d'accès des Déchèteries	GIDED / NET VLLM	01/01/2021	31/03/2026
<b>2022-01 - Maintenance Sacs, Bacs et Colonnes</b>			
Lot 1 - Bacs et Gestion Informatique	SULO	01/01/2022	31/12/2025
Lot 2 - Sacs	PTL		
Lot 3 - Composteurs	LA FABRIQUE DES GAVOTTES		
Lot 4 - Colonnes Aériennes	SULO		
<b>2022-03 - Tri des emballages en mélange et du papier issus de la collecte sélective</b>			
Lot 1 - Tri des papiers	PAPREC Méditerranée	01/06/2022	31/05/2025
<b>Convention de coopération - SIDOMRA / SMICTOM Rhône-Garrigues - Valorisation Énergétique - Tri des EMR</b>			
Lot - Valorisation énergétique	SIDOMRA / SUEZ RV	01/01/2023	31/12/2024
Lot - Tri des Emballages Ménagers Recyclables	SIDOMRA / SUEZ RV	01/01/2023	31/12/2024
<b>2023-01 - Traitement des Déchets issus des Déchèteries et des CTM</b>			
Lot 1 - Traitement des Métaux	PURFER	01/01/2023	31/12/2026
Lot 2 - Traitement des Cartons	PAPREC Méditerranée		
Lot 5 - Traitement du Bois	PAPREC Méditerranée		
Lot 6 - Traitement des Souches	ONYX Languedoc Roussillon		
Lot 10 - Déchets Diffus Spécifiques Hors REP	CHIMIREC		
Lot 10 - Déchets Diffus Spécifiques Hors REP	CHIMIREC		
<b>2023-02 - Traitement des Objets Encombrants, Gravats Inertes, Plâtre et Amiante issus des Déchèteries et des CTM</b>			
Traitement des Objets Encombrants, Gravats Inertes, Plâtre et Amiante	NICOLLIN Languedoc Roussillon	01/01/2023	31/12/2026
<b>2023-03 - Gestion, Exploitation, Évacuation et Transport des Déchets collectés sur les déchèteries et les CTM</b>			
Gestion, Exploitation, Évacuation et Transport des Déchets collectés	ONYX Méditerranée	01/01/2024	31/12/2026
<b>2024-01 - Collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte</b>			
Collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte	Éco Déchets	01/01/2024	31/10/2024
<b>2024-02 - Collecte et transfert des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et traitement des biodéchets</b>			
Lot 1 - Collecte des points d'apport volontaire	PAPREC	01/01/2024	31/12/2029
Lot 2 - Collecte des encombrants et des dépôts sauvages d'encombrants	LVD Environnement	01/01/2024	31/12/2029
Lot 3 - Exploitation de la plateforme de transfert/compostage et transport	ONYX Méditerranée	01/01/2024	31/12/2029
Lot 4 - Traitement des Biodéchets	SEDE Environnement	01/01/2024	31/12/2029
<b>2024-03 - Gestion et Traitement des appels téléphoniques du SMICTOM Rhône-Garrigues</b>			
Gestion et Traitement des appels téléphoniques	Contact Média	01/08/2024	31/07/2026
<b>2024-04 - Collecte et transfert des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et traitement des biodéchets</b>			
Collecte des DMA en porte à porte	NICOLLIN	01/11/2024	31/10/2031
<b>2024-05 - Enlèvement et valorisation des déchets verts broyés du SMICTOM Rhône-Garrigues</b>			
Enlèvement et valorisation des déchets verts broyés	MICRO TERRA	08/12/2024	07/12/2028

## 4.2 LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE

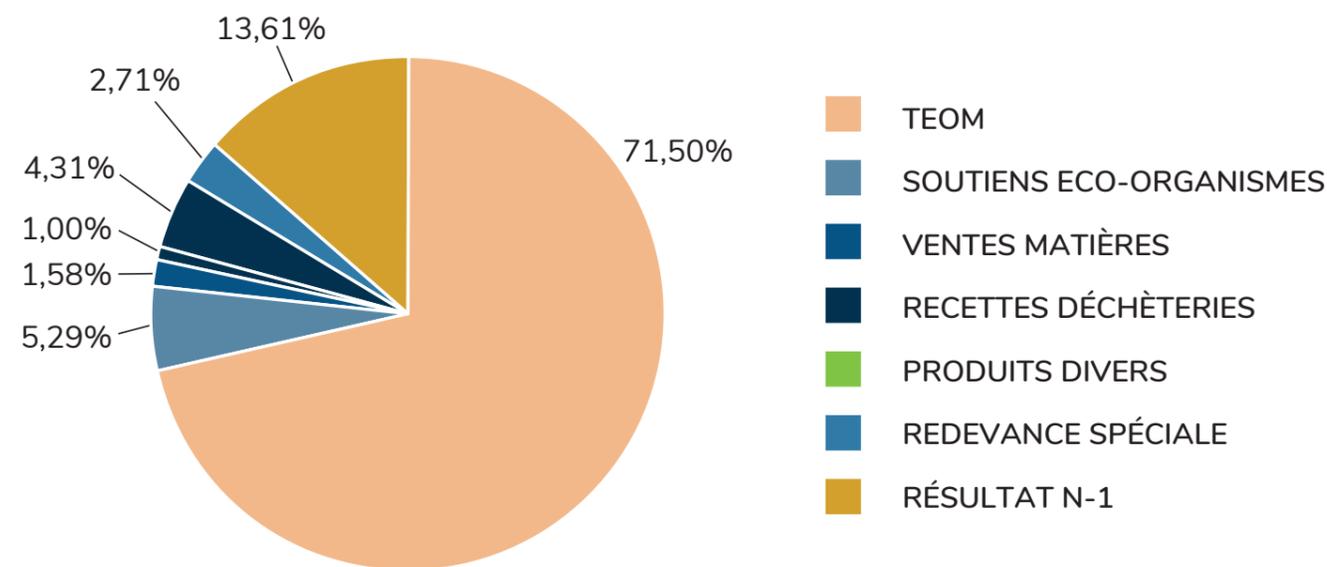
### 4.2.1 Le Fonctionnement en euros TTC (sur la base du compte administratif 2024)

Les tendances sont calculées en comparaison des € à l'habitant.

#### Les Recettes

	2021			2022			2023			2024			Tendance N-1
	MONTANT	%	€/ Hab.										
TEOM	9 721 473 €	67,90%	197,3	10 171 996 €	84,16%	203,6	10 878 445 €	77,98%	214,8	10 072 452 €	71,50%	208,2	↘
SOUTIENS ECO-ORGANISMES	900 355 €	6,29%	18,3	697 530 €	5,77%	14,0	729 721 €	5,23%	14,4	745 741 €	5,29%	15,4	=
VENTES MATIERES	351 559 €	2,46%	7,1	432 930 €	3,58%	8,7	195 806 €	1,40%	3,9	222 090 €	1,58%	4,6	↗
RECETTES DÉCHÈTERIES	83 470 €	0,58%	1,7	107 433 €	0,89%	2,2	92 299 €	0,66%	1,8	140 420 €	1,00%	2,9	↗
PRODUITS DIVERS	2 800 964 €	19,56%	56,9	89 820 €	0,74%	1,8	105 409 €	0,76%	2,1	607 498 €	4,31%	12,6	↗
REDEVANCE SPÉCIALE	460 129 €	3,21%	9,3	464 989 €	3,85%	9,3	435 258 €	3,12%	8,6	382 180 €	2,71%	7,9	↘
RÉSULTAT N-1	0 €	0,00%	0,0	122 569 €	1,01%	2,5	1 512 853 €	10,85%	29,9	1 917 016 €	13,61%	39,6	↗
<b>TOTAL</b>	<b>14 317 950 €</b>		<b>290,6</b>	<b>12 087 266 €</b>		<b>242,1</b>	<b>13 949 791 €</b>		<b>275,4</b>	<b>14 087 397 €</b>		<b>291,2</b>	↗

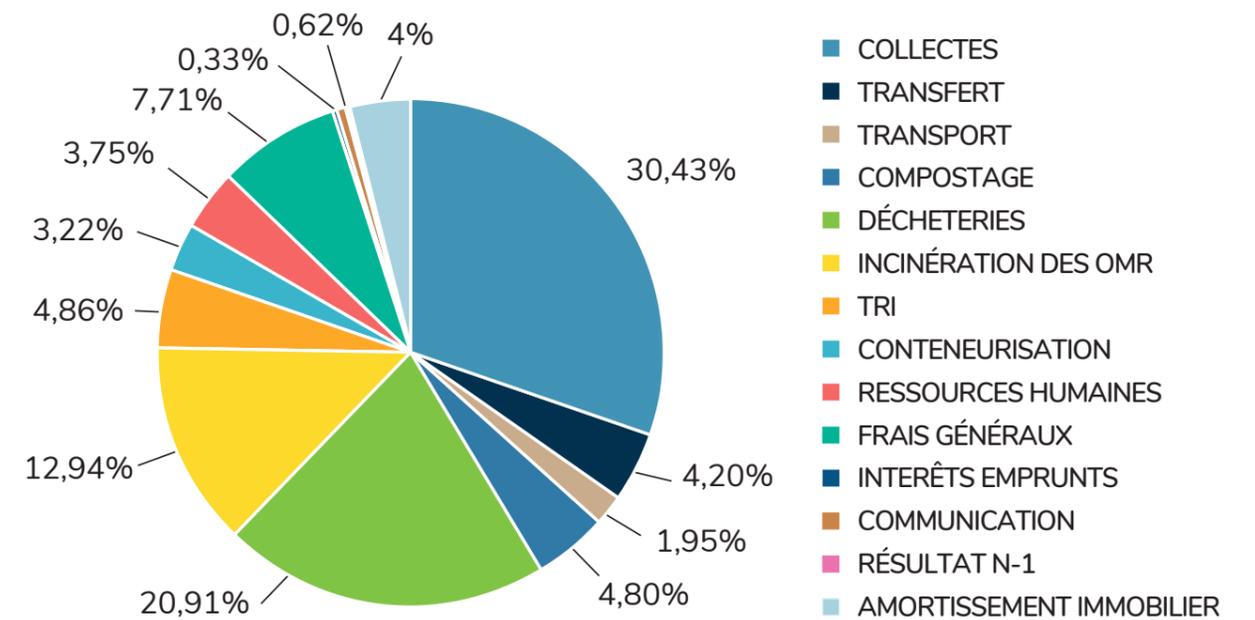
Recettes 2024



#### Les Dépenses

	2023				2024				Tendance N-1
	MONTANT	%	€/ Hab.	COÛT À LA TONNE	MONTANT	%	€/ Hab.	COÛT À LA TONNE	
COLLECTES	4 313 871 €	35,85%	85,15 €	257,24 €	3 480 291 €	30,43%	71,93 €	216,65 €	↘
TRANSFERT	197 119 €	1,64%	3,89 €	9,68 €	480 921 €	4,20%	9,94 €	23,06 €	↗
TRANSPORT	259 389 €	2,16%	5,12 €	13,88 €	223 388 €	1,95%	4,62 €	12,39 €	↘
COMPOSTAGE	889 041 €	7,39%	17,55 €	108,22 €	549 391 €	4,80%	11,36 €	80,00 €	↘
DÉCHÈTERIES	2 585 156 €	21,48%	51,03 €	150,03 €	2 391 451 €	20,91%	49,43 €	172,99 €	↘
INCINÉRATION DES OMR	1 480 135 €	12,30%	29,22 €	148,09 €	1 479 913 €	12,94%	30,59 €	150,11 €	↗
TRI	585 912 €	4,87%	11,57 €	273,15 €	556 420 €	4,86%	11,50 €	262,83 €	=
CONTENEURISATION	409 554 €	3,40%	8,08 €		368 779 €	3,22%	7,62 €		↘
RESSOURCES HUMAINES	450 613 €	3,74%	8,89 €		429 069 €	3,75%	8,87 €		=
FRAIS GÉNÉRAUX	265 500 €	2,21%	5,24 €		881 338 €	7,71%	18,22 €		↗
INTERÊTS EMPRUNTS	43 180 €	0,36%	0,85 €		37 289 €	0,33%	0,77 €		↘
COMMUNICATION	43 041 €	0,36%	0,85 €		70 641 €	0,62%	1,46 €		↗
RÉSULTAT N-1	0 €	0,00%	0,00 €		0 €	0,00%	0,00 €		=
AMORTISSEMENT IMMOBILIER	510 265 €	4,24%	10,07 €		489 614 €	4,28%	10,12 €		=
<b>TOTAL</b>	<b>12 032 775 €</b>		<b>237,51 €</b>		<b>11 438 505 €</b>		<b>236,42 €</b>		↘

Dépenses 2024

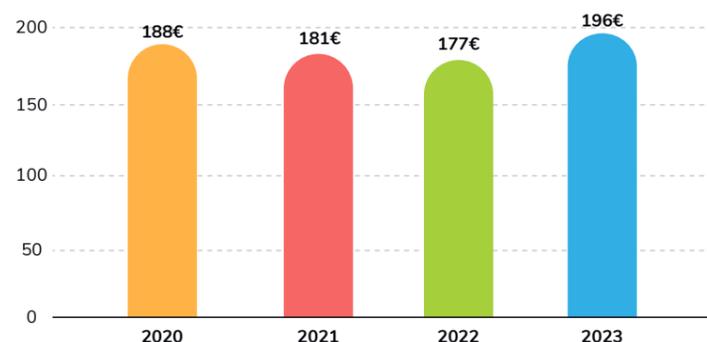


### Les coûts à la tonne collectée, transférée, transportée, triée et valorisée

Pour l'ensemble des déchets produits par les habitants du SMICTOM Rhône-Garrigues en 2024 : soit 31 855 tonnes  
 ▶ Le coût à la tonne collectée, transférée, transportée, triée et valorisée ainsi que tous les frais de structure et de communication du SMICTOM est de 236 €.

	2020			2021			2022			2023			2024		
	DÉPENSES	€/Hab.	€/TONNE												
<b>PORTE A PORTE</b>															
O.M.R															
E.M.R															
F.F.O.M Encombrants	4 227 251 €	85,81	276,75 €	4 561 121 €	92,59	314,20 €	3 695 153 €	73,97	250,20 €	4 193 779 €	82,78	289,22 €	3 280 306 €	67,80	236,03 €
<b>POINT APPORT VOLONTAIRE</b>															
Verre															
Papier															
O.M.R															
E.M.R	107 141 €	2,17	44,05 €	114 938 €	2,33	48,10 €	115 597 €	2,31	49,02 €	120 092 €	2,37	52,93 €	199 985 €	4,13	92,29 €
<b>Total</b>	<b>4 334 392 €</b>	<b>88 €</b>	<b>321 €</b>	<b>4 676 059 €</b>	<b>95 €</b>	<b>344 €</b>	<b>3 810 750 €</b>	<b>76 €</b>	<b>299 €</b>	<b>4 313 871 €</b>	<b>85 €</b>	<b>342 €</b>	<b>3 480 291 €</b>	<b>72 €</b>	<b>328 €</b>

Coût Aidé en € HT / hab.



Coût aidé : Le coût aidé correspond aux coûts restant à la charge de la collectivité.

Après 3 années de baisse, 2024 a connu une hausse de 10,7 % dû à la forte inflation des années 2022/2024.

SMICTOM Rhône-Garrigues				
ÉVOLUTION COUT AIDE EN EUROS HT PAR HABITANTS ENTRE 2020 ET 2024				
Années	2020	2021	2022	2023
Population en hab.	49 264	49 264	49 957	50 662
Coût Aidé en € HT / hab.	188 €	181 €	177 €	196 €

L'exercice **2024** fait apparaître

Un excédent de fonctionnement de **731 875,42 €**

Un excédent d'investissement de **38 963,05 €**

Consolidé à **2 648 891,62 €** en raison du résultat reporté de 2023

Consolidé à **673 142,69 €** grâce au résultat reporté de 2023

Le résultat global des deux sections confondues s'élève à **3 322 034,31 €** contre **2 551 195,84 €** en 2023.

FONCTIONNEMENT					INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS			DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS		
		2024	REPORTÉ 2023	DE CLÔTURE			2024	REPORTÉ 2023	DE CLÔTURE
11 438 505,28	12 170 380,70	731 875,42	1 917 016,20	2 648 891,62	506 131,19	545 094,24	38 963,05	634 179,64	673 142,69

### 4.2.2 L'investissement en Euro TTC

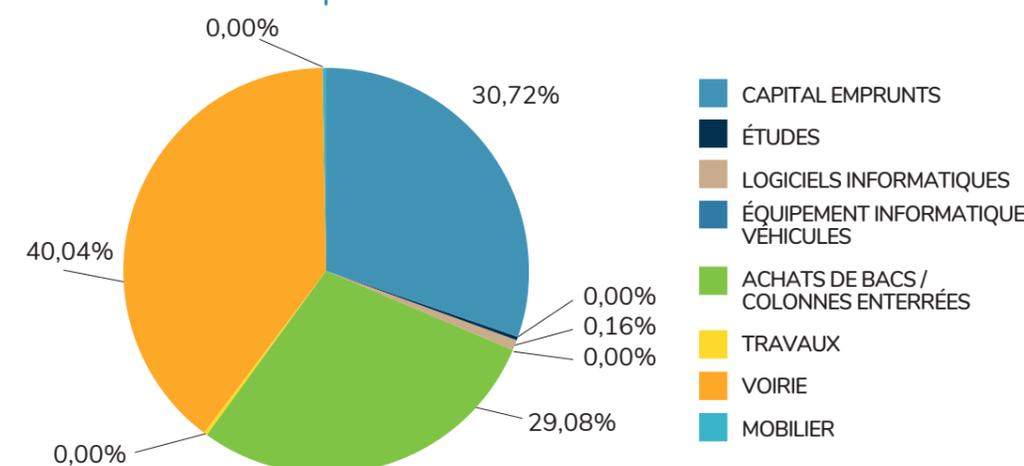
#### Les recettes

	2023			2024		
	MONTANT	%	€/ Hab.	MONTANT	%	€/ Hab.
	<b>50662</b>	<b>48383</b>				
F.C.T.V.A	74 624 €	5,59%	1,47 €	55 699 €	4,72%	1,15 €
EMPRUNTS	0 €	0,00%	0,00 €	0 €	0,00%	0,00 €
RÉSULTAT N-1	750 589 €	56,20%	14,82 €	634 180 €	53,78%	13,11 €
AMT DES IMMOBILISATIONS	510 265 €	38,21%	10,07 €	489 395 €	41,50%	10,12 €
AVANCE VERSÉE SUR COMMANDE D'IMMOBILISATION	0 €	0,00%	0,00 €	0 €	0,00%	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 335 478 €</b>		<b>26,36 €</b>	<b>1 179 274 €</b>		<b>24,37 €</b>

#### Les dépenses

	2023			2024		
	MONTANT	%	€/ Hab.	MONTANT	%	€/ Hab.
	<b>50662</b>	<b>48383</b>				
CAPITAL EMPRUNTS	154 101 €	21,97%	3,04 €	155 485 €	30,72%	3,21 €
ÉTUDES	2 640 €	0,38%	0,05 €	0 €	0,00%	0,00 €
LOGICIELS INFORMATIQUES	2 725 €	0,39%	0,05 €	802 €	0,16%	0,02 €
ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	0 €	0,00%	0,00 €	0 €	0,00%	0,00 €
VÉHICULES	0 €	0,00%	0,00 €	0 €	0,00%	0,00 €
ACHATS DE BACS / COLONNES ENTERRÉES	178 536 €	25,46%	3,52 €	147 200 €	29,08%	3,04 €
TRAVAUX	0 €	0,00%	0,00 €	0 €	0,00%	0,00 €
VOIRIE	331 898 €	47,33%	6,55 €	202 645 €	40,04%	4,19 €
MOBILIER	31 398 €	4,48%	0,62 €	0 €	0,00%	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>701 298 €</b>		<b>13,84 €</b>	<b>506 132 €</b>		<b>10,46 €</b>

Dépenses d'investissement 2024



# ANNEXE

## Principaux textes qui règlementent les déchets ménagers

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est rédigé conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il présente les différents indicateurs techniques et financiers du service déchets du SMICTOM Rhône-Garrigues tels que prescrits par le décret n°2000-104 du 11 mai 2000, relatifs à la collecte des déchets et au traitement modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce rapport répond à l'objectif de renforcement de la transparence et de l'information dans la gestion de ce service (introduit par l'article R22224-27 du CGCT).

### 2015 Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

La loi NOTRe étend le champ de compétences des Régions en matière de prévention et de gestion des déchets par la définition d'un plan régional unique (art. 5). Elle prévoit la création d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets, et d'un schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET). Elle donne également la compétence déchets aux EPCI, et les renforce en instituant une population minimale de 15 000 habitants (sauf exception) pour leur constitution.

### Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Le titre IV intitulé « Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire: de la conception des produits à leur recyclage » vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à « produire, consommer, jeter » et affirme le rôle essentiel de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets pour y parvenir. La loi renforce les objectifs pour la gestion des déchets, notamment:

- Réduction de 10 % des DMA produits par habitant entre 2010 et 2020;
- Réduction de 30 % des déchets non dangereux non inertes mis en décharge entre 2010 et 2020, de 50 % entre 2010 et 2025;
- Valorisation matière de 55 % des déchets non dangereux non inertes en 2020 (65 % en 2025), de 70 % des déchets du bâtiment d'ici 2020.

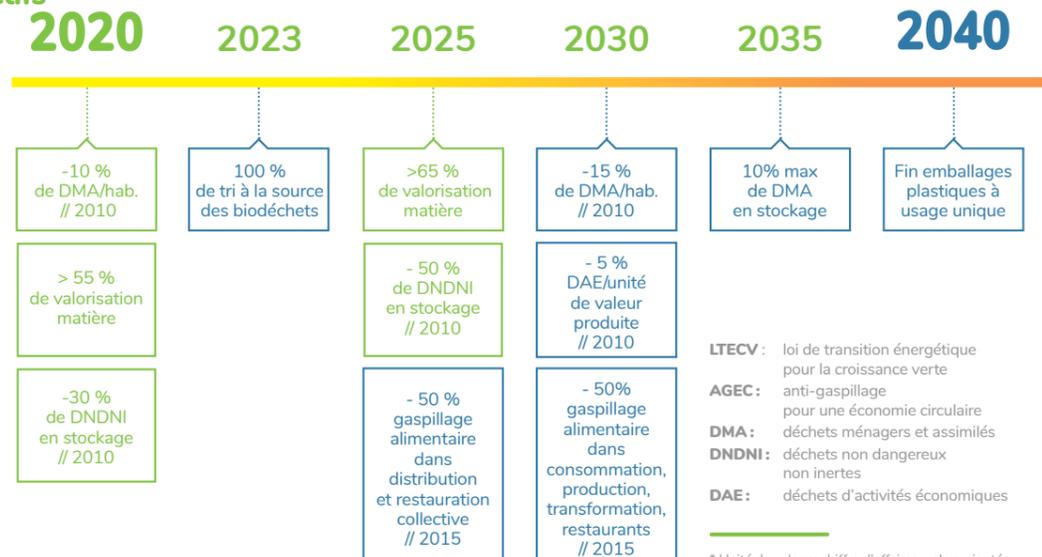
### 2020 Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, s'articule autour de quatre orientations :

1. Stopper le gaspillage : ne plus détruire les invendus, faciliter la réparation, valoriser les déchets du bâtiment ;
2. Mobiliser les industriels pour transformer nos modes de production : bonus/malus, responsabilité dans la gestion des déchets ;
3. Mieux informer le consommateur : indice de réparabilité, logo de tri, couleur des poubelles ;
4. Améliorer la collecte des déchets pour lutter contre les dépôts sauvages : consigne, reprise pour un.



#### Objectifs



**LTECV :** loi de transition énergétique pour la croissance verte  
**AGEC :** anti-gaspillage pour une économie circulaire  
**DMA :** déchets ménagers et assimilés  
**DNDNI :** déchets non dangereux non inertes  
**DAE :** déchets d'activités économiques

\* Unité de valeur : chiffre d'affaires, valeur ajoutée...



## Le SMICTOM Rhône-Garrigues 1 territoire, des services

-  Bureaux
-  Plateforme de compostage
-  Quai de transfert
-  Déchèteries

